



# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

\*\*\*\*\*

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES  
(MEEM)



SOUS PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE  
(PERU)

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL  
SIMPLIFIÉE DU SOUS-SOUS PROJET  
D'ÉLECTRIFICATION DE VINGT-TROIS (23) LOCALITÉS  
DES COMMUNES DE MATERI, NATITINGOU ET  
KOUANDE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ATACORA  
(LOT 6)

## ANNEXES

REDIGÉ PAR LE GROUPEMENT :



&



FINANCEMENT : BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

OCTOBRE 2024

## **SOMMAIRE**

1. LISTE DES AUTORITES RENCONTREES
2. PV ET LISTE DE CONSULTATION PUBLIQUE
3. CAHIER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (CCES)
4. OUTILS DE COLLECTE
5. TERMES DE RÉFÉRENCES

# **LISTE DES AUTORITES RENCONTREES**

# Annexe 1 : Liste des autorités consultées



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



## Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

### LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Cette séance de rencontre est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
	N'KOUET N'Éita	Cultivateur CV Mompemou	96 67 56 91	
	SABI KPERA Marius	CA-OROUKAYO	66 92 75 58	
	OROU Gnanka	CV-NIARISSINRA	622 14 88	
	KPENGOU André	CV-POUPOURÉ	98 39 92 82	
	ACLOMAËSSA Gabin	AD 8/8/8 - AD Instituteur	97 40 24 15	
	DATCHOSSA Janvier	CA / Matoré	97 35 22 04 95 35 99 93	
	SINWONKO M. Toussaint	DAM / Coby	60 05 70 70	
	NEKOUA Théophile	CA Coby centre	97 05 13 15	
	NEKOUA Salifou	CV OUYERIHOUN	94 61 55 65	
	MOUTOUAMA Jean-Baptiste	CV YIMPISIRI	96 67 90 38	
	KIANSI Jombo	CV Sepounga	96 40 05 64	
	BOUKARY Zakari	Maitre Tailleur	97 08 08 43	
	N'WODENI Kouintangza Jamel	CA / Tanguiéta	97 38 52 53	



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Cette séance de rencontre est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
	Yokossi Paul	CV Fectibayam	95238745 96588709	     
	PEBI R. Grealom	CA Toucouli	69892522	
	OUINDEYAMA Gate	Maire Naittingou	97079787	
	N'TCHA DPO Alphonse	CV Dipakou Tan	69025933	
	KOUAGOU B.D. Calixte	CA Nantia	96403558	
	KOUAGOU N'TCHA Koupétah	CA Boukembé	97350894	

**PV ET LISTE DE  
CONSULTATION  
PUBLIQUE**

## Annexe 2: PV et liste des consultations publiques



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	31 Août 2022
Début de la séance	:	19 <sup>h</sup> 20
Fin de la séance	:	12 <sup>h</sup> 30
Commune	:	KOUANME
Arrondissement	:	OROUKAYO
Village/quartier	:	NARISSIRA
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Natani

Représentants du Consultant : HOUNGUE Joël  
AGBANOU Thierry

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Plan deux mil vingt deux et le trente-un août 2022, s'est tenue sur la place publique du village Niarrassira, une consultation publique dans le cadre du projet d'électrification rurale dans 200 localités au Nord. Ont pris part à cette consultation les personnes ressources (sages, jeunes, femme, etc.) du village. Après présentation du projet et des enjeux et le mot de bienvenue du chef-village, la préoccupation de la population se présente ainsi qu'il suit:

## B. QUESTIONS ET DEBATS

OKOU Gnaga (Belgique du village)  
C'est une joie pour le village d'avoir  
le courant.

Moussa Delorme  
Sans la lumière, il n'y a pas  
d'activité, il n'y a pas de distinction.  
La lumière est importante.

OKOU Sella  
La lumière est plus importante pour  
les études et le commerce de la soirée.

OKPASSA Barnabe  
La lumière (comme le soleil) permet  
l'économatisme.

MOUKA Jacques  
Avec la lumière, il y aura le  
développement des activités de  
soudure, couture, et... sans le  
courant, il n'y a pas de survie.  
La lumière participe à la  
sécurité du village. Il remercie  
Dieu pour ce projet.

TABOU SOUNON Prosper  
Il faut de vous pour permettre au  
village de se développer. Mais  
le non-lotissement ne constitue  
pas d'obstacle au projet. La  
population accepte collaborer.

et faire de deux sinicéssah ou  
le concession pour l'arriver  
du courant dans le village

OPBU SERO Janvier

Le problème de courant apporte  
des conflits (perte de portelles  
liées aux vols). Il s'agit de  
courant isolée parce qu'il  
faut aller chercher le portelle  
quel que part. Mais l'arrivée  
du courant de ABERME courant  
conventionnel il n'y aura plus  
de cas de vol.

DABAWOU Adira

Remierment à Dieu et au  
gouvernement pour le choix du  
village pour ce projet d'électrification.  
Le projet d'électrification du village  
va permettre le développement de  
activités génératrices de revenus.

En synthèse la population  
accueille avec joie le projet  
d'électrification. Selon les  
interrogations, il n'y aura pas  
d'obstacle pour l'électrification  
le localité. La population  
est pleine disponible pour  
collaborer et faire les consensus  
en cas de perte de son  
matériels.

Le projet va contribuer par  
développement du village  
à l'installation de travaux  
et à l'accroissement des  
activités artisanales, et celles  
généralistes de revenus.

Ont signé :

CV.

Rpt femme

Rpt Jeanne

o

N

~~Signature~~

DROU GNANGA

BIO GNEMASTI

Takou Jeanne

Eugène.

Proper.

~~Signature~~

J. KONGUE

ICB-EFA

~~Signature~~

AGBANOU Thierry  
Consultant ICB-EFA  
200 localités



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

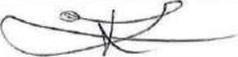
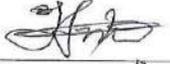
LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : Niassinsira Arrondissement : Droukayo Commune : Kouandé

Date : 21 Aout 2022

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1-	OROU gnaga	Cultivateur Niassinsira		0
2-	MOUSSA Desire'	Cultivateur Niassinsira	99 82 34 01	
3-	Tédjini' Louza Sals'	Cultivateur Niassinsira		
4-	OROU SEKE Gislain	Cultivateur Niassinsira		
5-	BABARE Marcel	Cultivateur Niassinsira		
6-	TABOUSSOUHON Roger	Cultivateur Niassinsira	96 20 27 80	
7-	PISASSA Mawada	Cultivateur Niassinsira		
8-	ZAISABI Jeanne	Cultivateur Niassinsira		

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	KORA Damate	Niarissinra	94917849	
21	SEBO Baké	Niarissinra		ur
22	SEBO Ouen	Niarissinra		of
23	DAMASSOINON Bizmon	Niarissinra		tlr
24	BABARE Bizmon	Niarissinra		ee
25	OKOYERIMA Salomon	Niarissinra		ooo
26	TABOUSSOINON Teophèle	Niarissinra	65-15-20-20	FB
27	TABOUSSOINON Victor	Niarissinra élève	90872760	
28	BABARE B. Charles	élève Niarissinra	98705894	
29	KPASSA Senghor	cultivateur Niarissinra cultivateur		
30	KOTOISO Francine	Niarissinra		a

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
31	KOUAGIOW D. Jean	Cultivateur NIARISSINVA	53-80-08-38	<del>Jeune</del>
32	MANTA Moïse	Cultivateur NIARISSINVA		7
33	BOMI Issifou	Cultivateur NIARISSINVA		8
34	MANSA Sabin	Cultivateur NIARISSINVA		<del>Jeune</del>
35	GERO Saphia	Menager NIARISSINVA		<del>cul</del>
36	MONBA Biznan	Menager NIARISSINVA		<del>cul</del>
37	BIO Sojeanne	Menager NIARISSINVA		+ + +
38	BABARE Biznan	Menager NIARISSINVA		000
39	MASSOUNON Gmanga	Menager NIARISSINVA		<del>cul</del>
40	MOUSSA Rulobert	Cultivateur NIARISSINVA		+
41	TABOUSSONON So Bienvenu	<del>cul</del> Elève NIARISSINVA	637-95982	<del>Jeune</del>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
42	KORA Edouard	* cultivateur		EMJ
43	KPASSA Denis	Etudiant Niarassoua cultivateur	69 81 61 05	<del>ofay</del> Jace
44	DABANI Régis	Niarassoua cultivateur		for
45	SANGA Abel	Niarassoua cultivateur		<del>thata</del>
46	HOUNGUE Joel	consultant	57450246	JF
47	OGUINI Fabatunde Eugène	Consultant	6676 75 57	<del>my</del>
48	AGBANELO Thierry	consultant <del>IB</del>	96003217	<del>Basile</del>



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	30 Août 2022
Début de la séance	:	14h 15
Fin de la séance	:	16h30
Commune	:	Nabitingou
Arrondissement	:	Tchoum - Tchoumi
Village/quartier	:	Boutpeman
Lieu	:	Place public
Langue de travail	:	Ditamou - Français.

Représentants du Consultant : HOUNGUE Jiel  
AGBANOU Thiyeny

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Le 30 août 2022, à 14h 15, une consultation publique a été organisée dans le cadre du projet d'électrification de 200 localités au nord Bénin. Il est question des travaux d'étude d'impact environnemental et social du dit projet. Ont pris part à cette consultation, le CV de Boutpeman, les Sages, les femmes, les hommes etc. Après présentation du projet et ses enjeux et mots de bienvenue du CV, les préoccupations de la population se présentent comme suit.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

AKAKO Benoit - Les gens attendaient le courant depuis 15 années.

KOUAGOU Christophe  
Comment - est-ce que le courant va venir dans le village. Est-ce que le courant va passer dans les maisons ou parcelles de personnes.

2. L'emprise des lignes électriques se trouve au niveau (dans) de la largeur de voie. Le courant (le poteau) ne sont pas implantés sur des parcelles privées.

NATA KOUAGOU  
L'électrification de la localité va réduire l'insécurité. Ça va également permettre le développement de l'AGR.

NATA Nicola.  
Quand il y a le courant, les élèves en profitent et les enseignants aussi. Le courant améliore les rendements scolaires.

AN TCHETA N'KO Vivienne  
L'électrification permet l'utilisation de équipements et machines électriques.

# Synthèse

La population de Noussamou accueille avec joie le projet. Elle est pressée de voir le démarrage rapide de travaux. Au sujet des enjeux environnementaux et sociaux, les participants à la consultation ont dit collaborer. Pour ce dernier, la présence d'un arbre ou d'un bien sur la voie ou dans l'emprise du projet ne doit être un obstacle pour l'électrification du village. La population est d'accord pour l'électrification du village. Le CV faisant allusion à un ancien projet d'électrification qui s'est arrêté à Tchoumi-Tchoumi, demande aux autorités gouvernementales que le projet soit prioritaire dans un bref délai. Il voudrait voir le courant avant la mort.



**N'FITA N'KOUET**

*[Signature]*  
**AGBANGUE**  
 Conseiller IBC/EFA  
 EIES - PERU/ABERME

Ont signé :  
**SAGE**  
*[Signature]*  
**NATTA**  
 Wouessa

**Rpt Jeune**  
*[Signature]*  
**N'KANA**  
 Sérérin

**Rpt femme**  
*[Signature]*  
**SABI Nani**

*[Signature]*  
**AGBANGUE Thierry**  
 Conseiller IBC/EFA



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : MOUKPEMOU Arrondissement : Tchoum Tchoum Commune : Natitingon

Date : 30 Aout 2022

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
1	KOUGA N'kouei	Cultivateur	96 67 56 91	Jouo
2	N'KANAN Sapherim	Cultivateur	6666 94	mm
3	NATTA Soule	Cultivateur	5119 5119	SB
4	TCHETHA Etienne	Cultivateur	57 85 89 74	SB
5	Kouagan Christophe	Cultivateur		
6	N'KANAN Gaston	Cultivateur	-	+ce
7	NATTA N'kouei	Cultivateur	96 52 19 12	*
8	N'KANAN DABAYE	Enseignant	67 77 32 70	1/1

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
9	NATTA Bernadette	menagère	67674234	
10	Kouagou mamam	cultivateur	-	
11	AKAKO Benoît	cultivateur	96381814	B
12	NATTA Kouagou	cultivateur	-	<del>Natta</del>
13	Maupen maudé Florentin	cultivateur	65686562	
14	N'KANA Denis	cultivateur	-	
15	DE DOLA ASIBA	menagère	-	
16	N'DAH BOSEUR	menagère	-	+
17	Kouagou Nabisa	menagère	-	
18	NATTA Nicolas	cultivateur	66179256	
19	N'KOH BEDOI	Menagère	-	54

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	SABI Mari	Ménagère	55066343	<del>S</del>
21	NATTA Madeleine	Ménagère	-	<del>MA</del>
22	Sentchaugouma Irene	Ménagère	-	<del>IR</del>
23	Sako Thérèse	Ménagère	-	<del>TS</del>
24	N'DIDI mari	ménagère	-	<del>ND</del>
25	NATTA WESA	cultivateur	-	<del>NS</del>
26	Kouagou Christophe	cultivateur	66933357	<del>CK</del>
27	N'KANA JEAN	cultivateur	-	<del>NK</del>
28	NATTA Seraphim	cultivateur	66181777	<del>NS</del>
29	NATTA Bernard	cultivateur	-	<del>NB</del>
30	TCHETA N'KOHVI viame	centrière	62737165	<del>TK</del>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
31	TCHETA Barmabé	cultivateur	53056909	
32	TCHETA Bienvenue	pharmacien	62 81 2685	
33	TCHETA N'pankouboti	Élève	57 85 8971	
34	N'ATTA Agé	Ménagère	-	
35	Kouagou pascalle	cultivateur	-	
36	TCHETA Gilbert	cultivateur	-	
37	TCHETA Janvier	cultivateur	-	
38	Kouagou Janne	Ménagère	-	
39	MOROU Rosine	M	-	
40	OSSORI Thérèse	M	-	
41	NATTA Ajana	M	-	



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Cette séance de rencontre est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
42	TCHETA Constant	cultivateur	/	Ben
43	NATTA Nestor	cultivateur	-	Im
44	TCHETA Monday	cultivateur	-	DDP
45	TÉDAKA N'KOH	Menagère	-	DDP
46	TCHETA sandrine	Menagère	-	SMAD
47	TCHETA Tossaint	menagère	-	FON
48	TCHETA Hermane	cultivateur	-	DDP
49	TCHETA Karim	cultivateur	-	FON
50	N'Ximè mari	menagère	-	XDD
51	HOUNGUE Joël	Consultant	99450246	
52	AGBANOU Thierry	Consultant	96003217	
53	OGUIDI Babatunde Eugène	Consultant	66767557	
54				



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	15 Septembre 2022
Début de la séance	:	10h02
Fin de la séance	:	11h50
Commune	:	Natéri
Arrondissement	:	Natéri
Village/quartier	:	Toussari
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	

Représentants du Consultant : AGBANDU Thierry  
HOUNGUE Joël

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Le 15 septembre 2022 et le 15 septembre 2022, à Toussari dans l'Arrondissement de Natéri, une consultation du public a eu lieu dans le cadre du projet d'électrification de 200 localités au nord. Au début de la séance, l'équipe de consultant a expliqué le projet et ses différents enjeux à la population. Après les mots de bienvenue du chef de village, la population a été déprimée par ces termes.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Sagui Carrico

Le besoin en énergie électrique est  
gros. La population a la capacité  
de payer les compteurs électriques  
il y aura de nouvelles activités  
fonctionnelles de revenus.

Nouanki Kongo

Si le courant vient dans la localité,  
l'état va améliorer la voie. Il  
voudrait aussi payer s'il faut payer des  
compteurs électriques.

Kanga Paul

Le village est grand. Des jeunes perdus  
du village de destination on il y a  
le courant. C'est le cas des artisans.

Tajali Irindim

Remerciement à la délégation et au  
gouvernement. A cause de manque  
de courant, des étrangers viennent  
acheter les fils qu'ils utilisent  
dans le commerce ailleurs. La présence  
d'électricité va permettre aux fermiers de développer  
les activités sur place.

Kiati Abina

Remerciement à la délégation. Avec  
l'arrivée du courant les activités  
s'améliorent vont augmenter dans le  
village.

Le courant et le brouillard dans  
le village.

Kassa Ngraniki

Il n'y aura pas aucun problème lié  
à la présence d'arbres, de brous  
ou de terre qui puisse empêcher  
l'implantation de poteaux électriques.

Sahqui Gnaniki

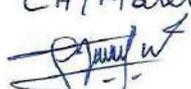
Si on est prêt pour le courant,  
on est prêt pour tous les enjeux  
en bien ou éventuellement en  
mal. L'arrivée du courant  
a plus de biens et procure beaucoup  
d'avantages socio-économiques pour  
le village. Nous sommes prêts  
pour l'électrification du village.

Kassa Gnaniki

La population accepte réserver un  
accueil chaleureux aux étrangers  
qui viendront travailler dans  
le village. Il y a un  
Comité de Sages dans le  
village qui gère les éventuelles  
crises.

Après clarifications apportées par les  
membres, la Synthèse de la  
consultation est faite.

La population demande qu'on  
 implante dans le village des éfrip-  
 ments et transformateurs capables  
 de fournir le courant nécessaire  
 dont le village a besoin pour  
 qu'il n'y ait pas baisse de tension.  
 Il est aussi demandé que  
 les frais d'abonnement au compteur  
 soient subventionnés pour réduire  
 le coût des compteurs et permettre  
 à beaucoup de payer le compteur  
 afin d'avoir accès au courant.

CA/Materi  
  
 Janvier DATCHOSSA

Ont signé :



**Kassiko SANGUI**

  
 Paul HORN GUES  
 Consultant

Ppt femme  
  
 TAGALI Ibioni

Ppt: femme  
  
 SANGUI Kauditeha  
 EIES - PERU/ABERME

  
 AGBANOU Thierry  
 Consultant  
 ICB-EPA -



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	02/02/2024
Début de la séance	:	14 H 20 min
Fin de la séance	:	15 H 25 min
Commune	:	MATIERI
Arrondissement	:	GOYANDE
Village/quartier	:	KANDEGUEHOUN
Lieu	:	chez le CN
Langue de travail	:	Français et Bialé

Représentants du Consultant : SOUROU Irowé Pierre  
AGIBANOU Thierouy

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le Projet d'Électrification Rurale (PERU) est un projet du Gouvernement dont le processus est financé par des Partenaires extérieurs (Banks). L'Électrification rurale désigne le processus de mise à disposition de l'énergie électrique aux populations de régions rurales et/ou éloignées. Ce projet entre dans le développement des pays et touche plusieurs localités, dont la mise en œuvre est composée de plusieurs étapes. L'objectif de cette séance est de sensibiliser et éclairer sur des étapes et d'établir un protocole d'entente avec les PAP.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

- SAHGU, Youba : Je remercie le gouvernement pour ce projet, mais je constate que le démarrage des activités tardent à commencer. A quand l'arrivée des poteaux électriques au moins ?

R. : Merci beaucoup SAHGU pour son intervention pertinente. En réalité le projet a déjà démarré depuis, raison pour laquelle nous sommes en séance ici à Kandiquehour. Un projet est une série des activités à mener. L'activité que nous menons actuellement fait parti des études d'impact environnementale primordiale pour la réussite du projet. Donc chaque activité a une période de temps de façon successive. Je vous appelle à redoubler de patience car nous sommes déjà pratiquement au début de la réalisation concrète des activités sur le terrain.

Par rapport à l'arrivée des poteaux électriques dans votre village, je ne saurais le dire. Ce qui est sur le gouvernement s'attèle pour le démarrage concret des activités sur le terrain.

- KASSA Soumaila : Je voudrais savoir à quand la vente promotionnelle des compteurs et quel prix.

R: Merci mon frère pour la question.  
Comme je vous en expliquer dans  
mon développement du projet, chaque  
tache a une période. L'activité  
qui concerne la sensibilisation et  
l'inscription des populations par rapport  
à l'achat des compteurs, je saurait le  
dire exactement la date, mais soyons  
sur que la période est presque  
là. Elle ne va plus tarder.

Par rapport au prix du compteur,  
l'état connaissant le niveau de  
pauvreté de ces communautés  
subventionne en grande partie pour  
alléger la peine des populations.  
Donc le prix sera à votre porte si  
votre volonté est manifeste.

- YAGO Moura: Par rapport aux  
compteurs, nous <sup>allons</sup> passer avant le  
branchement ou après.

R: Vous allez payer avant le  
branchement. Pour la petite  
expérience que j'ai par le passé, les  
animateurs seront recrutés pour  
cette activité. Ils vont animer des  
séances de sensibilisations, installer  
des bureaux dans chaque localité  
qui vont s'occuper à l'inscription  
des demandeurs de compteurs tout en  
recupérant de l'argent et aller verser  
dans le compte de la communauté  
(compte villageoise). Les demandeur ont

ont la possibilité de donner par ~~un~~ ~~sa~~ tranche cette souscription  
durant toute la période de cette  
activité.

Je tiens à remercier toute  
la population de KANDEBUEYTOU  
qui a accepté ~~sortir~~ ~~maximement~~  
malgré vos préoccupations diverses  
pour participer à la séance.

Toutes vos préoccupations seront  
deversées dans le rapport pour  
rendre compte à qui de droit.

Une fois encore merci pour la  
promptitude et la participation  
active. Cela témoigne de votre  
adhesion au projet.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

1. Démarrage des activités d'implantation des poteaux électrique
2. Activités de sensibilisation et d'animation sur l'inscription à l'échelle des Compteur, promotionnels
3. Le prix des Compteur
4. Mode de paiement des Compteur

Décisions :

- Toutes les préoccupations des populations sont prises et seront prises en compte à qui de droit.
- Les populations ont prise la décision de se mobiliser activement pour accompagner le projet dans la mise en œuvre de toutes ses activités jusqu'à la réception.





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : ... **KANESQUEHOUA** ... Arrondissement : ... **GOUANDÉ** ... Commune : ... **MATIERI**

Date : ... **02/02/24** ...

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	KASSA Abass	Bradeur	64 26 19 41	
02	Kouago Mawoua	Cultivateur	64 26 19 69	
03	YAGO Mawoua	Cultivateur	64 41 30 49	
04	Kouago IDE	Cultivateur	60 20 29 31	
05	KASSA Abibou	Cultivateur	55 75 79 32	
06	SAGUI I Nigou	Cultivateur	64 12 19 49	
07	SAGUI Bentari	Confer	84 84 66 74	
08	SAGUI Akeuba	Reparateur	99 66 38 06	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
09	KASSA Soumaïla	64 67 69 20	Cultivateur	
10	Navanli donné	51 97 17 88	Cultivateur	
11	Kouage SAlgui Fousémi	68 94 91 59	Soudeur	
12	Xani FATAOU	55 <del>67</del> 05 15	Cultivateur	
13	SAlgui ABOUNA	94 51 03 32	Masson	
14	Sambieni ZAKARI	45 68 84 96	Masson	
15	KASSA SouWAÏOU	63 61 18 65	Cultivateur	
16	GIRKARIGO Tairou		Coufeur	
17	Adamou KASSIM		Cultivateur	
18	KASSA Soubesou		Masson	
19	KASSA Soumarouh		Cultivateur	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	KASSA Sepuwaratau	Cultivator	Cultivator	<u>    </u>
21	Kiati Assibi		Cultivator	<u>    </u>
22	dari Pinagui		Cultivator	<u>    </u>
23	KASSA Alinalau			<u>    </u>
24	Sambieni Asana		Cultivator	<u>    </u>
25	NABA meGA			<u>    </u>
26	Fransoua Mariam		Cultivator	<u>    </u>
27	Sambieni amgonian		Cultivator	<u>    </u>
28	Kauago Lariba		Cultivator	<u>    </u>
29	KAA Satu		Cultivator	<u>    </u>
30	dari Gouanliponhon		Cultivator	<u>    </u>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
31	KASSA ABIDA		Cultivateur	
32	Sambiéni Mariem		Cultivateur	
33	Sahgui Mariem		Cultivateur	
34	GABRIGO bilasou		Cultivateur	
35	Nouanli Yabouba		Cultivateur	
36	KASSA Kouago		Cultivateur	
37	Yarigo issaka		Cultivateur	
38	Sahgui Mankaina	68 6641 38		
39	SAMI fahimata		Cultivateur	
40	GABRIGO Kamboussi		Cultivateur	
41	Sambiéni SABA Saba		Cultivateur	
42	AGBANOU Thiery	Consultant	9 6003217	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	07/02/2024
Début de la séance	:	10h 20 min
Fin de la séance	:	11h 56 min
Commune	:	KOUANDE
Arrondissement	:	F8-TANCE
Village/quartier	:	DROUBOUSSOUKOU
Lieu	:	PLACE PUBLIQUE
Langue de travail	:	BARIBA

Représentants du Consultant : TOSSOUANON Romain  
AGBANOU Thierry

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'électricité joue un rôle fondamental dans la fourniture de services sociaux de base. L'électricité peut également faire fonctionner des machines qui permettent en appui aux opportunités génératrices de revenus.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'Etat visant l'accroissement de l'accès aux services de l'énergie moderne, l'Etat a sollicité et obtenu un appui de la BAD pour financer le projet. C'est dans ce sens que des consultations du public ont été initiées pour expliquer le projet aux populations, recueillir leurs craintes, questions et avis, répondre aux questions et assurer les populations par rapport à leurs craintes et accueillir leurs suggestions et attentes.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

**IDRISOU DUSMANE:** Merci et bienvenue à vous. Nous sommes contents de ce projet qui est venu ici dans notre localité. Mais nous voulons savoir réellement quand est-ce que les travaux vont démarrer pour notre plus grand bonheur?

Merci à vous. Retenez que le projet est subdivisé en plusieurs étapes. Les travaux d'installation constituent l'étape finale du projet. Ne vous inquiétez surtout pas; très bientôt vous aurez satisfaction. Mais nous ne pouvons vous dire avec exactitude la date réelle de démarrage des activités.

**BOUBACAR Mousa:** Bonjour et bienvenue à vous. Moi je voudrais savoir si après les installations, on nous attribuera les compteurs gratuitement ou bien c'est à nous d'en acheter? Si on doit acheter, combien cela coûte?

Merci monsieur BOUBACAR.  
Le projet ne prend pas en compte la fourniture des compteurs électriques. Le projet assure dans son intégralité les installations d'extension électrique. Il ne prend pas en compte les compteurs. Le moment venu c'est à chacun de faire sa demande de compteur. Je ne peux pas vous dire avec exactitude combien ça va vous coûter, mais je pourrais vous dire que ça ne dépassera pas le prix standard d'acquisition de compteur au Bénin.

**BOUBACAR Mousa:** Veuillez vous donner les informations en temps réel pour qu'on prenne des dispositions.

BIO Fournéna: Merci beaucoup. Je vous souhaite  
la bienvenue. Nous vous remercions vraiment et  
nous disons merci au Président TALON pour  
tout ce qu'il fait pour le pays.  
En tant que femme, j'ai pas de question mais je  
veux exprimer notre contentement. L'installation des  
poteaux électriques va réduire l'insécurité dans notre  
village. Nous avons des couturières et des coiffeuses  
qui n'arrivent pas à travailler dans la nuit.  
L'électricité va beaucoup nous aider. Je vous  
remercie et que Dieu vous bénisse.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

À l'entame le projet d'électrification rurale (P.E.R.U) a été expliqué à la population de la localité. Cette étape a permis à la population de mieux comprendre les tenants et aboutissants du projet. Quelques questions et préoccupations ont été posées. Lesquelles questions et préoccupations sont d'ordre organisationnel et financier. Des réponses apportées ont donné satisfaction aux habitants et levé toutes leurs inquiétudes. Ils n'ont pas manqué de montrer l'importance de l'électricité dans leur localité et combien cela contribuera au développement socio-économique de leur village.

Délégué

*[Signature]*

SANNI



Bou

Ref/gage

Ont signé :

~~*[Signature]*~~  
AGBAROU Thierry  
Consultant

R/Jeunes

*[Signature]*

SANNI Daouda



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos per-batim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : DROUSBOUSSOUKOUKOU Arrondissement : TOLEME Commune : KODJANAE

Date : 02/02/2020

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	SANNI Daouda	cultivateur	95 16 11 99	
02	Idrissou. Mouhamadou	cultivateur	98 40 26 97 03	
03	Mouhamadou. ABOUBAKAR	cultivateur	98 40 26 27	
04	SABIKPERA - Coda	cultivateur	95 70 54 13	
05	SABI. Dumasiou	cultivateur	/	
06	BIO Ouomane	cultivateur	/	
07	Idrissou. Ouomane	cultivateur	05 87 38 44	
08	BIO Mamsoudou	cultivateur	55 20 16 62	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
09	SAKARI. OUMAROU	cultivateur	99 72 94 02	de
10	Ibrahimou - Adamou	cultivateur	61 43 44 46	AVF
11	Isaaka - Mameoudou	cultivateur	63 23 23 54	F
12	Isifou - Amadou	cultivateur	/	R
13	Iza - Modji	cultivateur	/	ur
14	BIO. Karim	cultivateur	63 40 33 35	CBB
15	BIO Brado	cultivateur	/	2
16	SABI SAKARI	cultivateur	/	4
17	SABI MOHAMADE	cultivateur	/	8
18	Amouda. Sakari	cultivateur	/	ur
19	BIO. Abi	cultivateur	55 68 09 89	ge

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	BOUBACAR Nourra	Cultivateur	04 03 56 08	<del>Amargé</del>
21	BIO Tairou	Cultivateur	04 16 66 33	<del>Amargé</del>
22	SEDEU - Alabanne	Cultivateur	01 17 20 17	Amargé
23	BONI Bourahma	Cultivateur	04 26 52 38	Amargé
24	ABOUYAYI - Amadou	Cultivateur	08 05 58 16	Amargé
25	SABI Saïdou	Cultivateur	08 76 46 55	Amargé
26	BIO FOUSSÉMA	Ménager	-	+
27	AGBANOU Thiéry	Consultant	96003217	<del>Amargé</del> 27th.



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	08/02/2024
Début de la séance	:	10h 35 min
Fin de la séance	:	11h 22 min
Commune	:	KOYANDE
Arrondissement	:	OROKAYO
Village/quartier	:	PONPONRE
Lieu	:	Mairie Publique
Langue de travail	:	Bariba

Représentants du Consultant : TOSSOUNON Romadin  
AGBANON Thierry

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le jeudi huit février s'est tenue une séance de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du protocole d'accord de l'électrification de 200 localités dans les départements de Borgou, Alibon, Atacora et de la Borgou (lot 5, 6, 7 et 8).

A l'entame de la rencontre, le chef du village a salué et souhaité la bienvenue au représentant du consultant à qui la parole a été accordée pour son exposé.

A son tour, M. TOSSOUNON Romadin a remercié les autorités (C.V.) et la population.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

pour leur disponibilité, puis il déclina  
l'objet de la réunion, ainsi qu'il suit:  
- Présenter le projet à la population  
- Recueillir les avis et recommandations  
des participants  
- de représentant du Consultant a  
détaillé les activités du projet et a  
rapelé que sa mission est de faire  
signer au propriétaire des biens  
affectés le protocole d'accord  
pour la mise en œuvre du projet.

### Questions et Debats

TONKA Samuel: Je remercie le  
Gouvernement d'avoir pensé à notre  
village. Merci également au Consultant  
pour sa démarche. Est-ce que nous  
d'aurons aussi des pompes à eau?

KPINGON Alain: Merci beaucoup à vous  
Est-ce que vous aurons les Compens  
en temps? Est-ce que nous aurons  
des ampoules adaptés à notre  
village?

Reponses du Représentant du Consultant  
Après qu'il reprend la parole, le  
Représentant du Consultant a remercié  
la population pour la qualité de  
leur intervention. Cela témoigne de  
leur adhésion, a-t-il ajouté. Il a  
rassuré l'audience que toutes leurs  
suggestions ont bien notées et seront  
prises en compte au rapport de la mission  
fini transmis à qui de droit.

Repondant aux questions, L. OSSENON  
Romain a expliqué que les lampadaires  
seront disponibles et que la mairie  
prendra en charge ceux qui rapport  
à cette préoccupation.

Sur les questions des Compteurs,  
le représentant du Consultant a expliqué  
que les compteurs seront disponibles  
et que en son temps le gouvernement  
va publiquement donc les compteurs  
conteniront moins chère. En suite les  
ampoules seront aussi disponibles font  
dans les centres commerciaux et aussi  
au près des vendeurs ambulants.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

La consultation publique de ce jour s'est bien déroulée à la satisfaction de tous. Le représentant du consultant a présenté les activités du projet. Les participants ont posé de questions auxquelles il a répondu.

Au terme de cette rencontre, les recommandations ci-dessous ont été formulées:

- Exécuter les travaux de bonne qualité.

- Exécuter à temps les travaux afin d'éviter un coût financier blanc.





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BENIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : YORPOURBE

Arrondissement : DEOUKAYO

Commune : KOYAMATE

Date : 08/02/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	KPINGOU Jean moel	cultivateur		<input checked="" type="checkbox"/>
02	BATIA Djima	cultivateur	6433 79 81	<input checked="" type="checkbox"/>
03	BATIA Koungou	cultivateur	6457 51 89	<input checked="" type="checkbox"/>
06	KPINGOU Alain	cultivateur	57 18 20 07 60 18 67 14	<input checked="" type="checkbox"/>
05	TONKA Samuel	sub-AP_cabier	57 66 99 12	<input checked="" type="checkbox"/>
06	BATA YERIMA Calère			<input checked="" type="checkbox"/>
07	BATA Y. Clemence	Menagère		<input checked="" type="checkbox"/>
08	BIO Raymond	cultivateur		<input checked="" type="checkbox"/>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
09	BONI Salifou	cultivateur		G
11	KPINGOV Prosper	cultivateur	58 78 77 02	
12	DARIKARI Justin	cultivateur	58 78 76 89	
13	DARIKARI René	cultivateur		O
14	DARIKARI Benjamin	cultivateur	63 98 74 48	
15	BONI Mathieu	cultivateur		
16	SIMÉ Théophile	cultivateur	58 78 76 78	
17	MANSA Simon	cultivateur	58 64 73 27	
18	MANSA Nestor	Magon	94 66 83 28	
19	BANTIA Basile	Mecanicien	45 15 76 92	
20	DARIKARI Gérald	cultivateur	63 77 93 56	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
21	BROU Bona	Ménagère		
22	BROU YÈRÈ Mathias	Cultivateur	84 82 87 13	ca
23	BIO Thomas	Cultivateur		a
24	DARIKARI Honoré	Cultivateur	94 14 78 54	ca
25	BATA YERIMA Christine	Ménagère		f
26	KOUAGOU Véronique	Ménagère	59 56 97 07	
27	BATA YERIMA Amos	Cultivateur	67 40 73 27	+
28	BIO YIRA Boni	Cultivateur		v
29	BATA YERIMA Claudile	Ménagère		e
30	KPINGOU Hénoc	Èlène	55-56-12-45	f
31	WAMA Jacques	Cultivateur		ch

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
32	OROU WIRE Gabriel	cultivateur	59 56 87 07	
34	SABI M. Alexandre	cultivateur		
35	WAHA Emile	cultivateur		
36	PONTA Florentin	cultivateur	45 39 82 70	
37	SAMBO Orou	Peul		
38	BATA YERHA Céol	Ménagère		
39	TINNIN Dematien	cultivateur	63 74 88 91	
40	KPINGOD Ambré	chef-village	98 39 92 89	
41	AGBANOU Thierry	consultant	96 0032 17	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	03/02/2024
Début de la séance	:	13h:45 min
Fin de la séance	:	16h:26mn
Commune	:	Nditingou
Arrondissement	:	KOUANDATA
Village/quartier	:	TIGNINTI
Lieu	:	Buvette du CV TIGNINTI
Langue de travail	:	Ditamari

Représentants du Consultant : N'TCHA Kouagou N'omphibo  
AGBANOU Thierry

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

..... L'an deux mil vingt quatre et le samedi trois février  
..... s'est tenue une séance de consultation publique  
..... dans le cadre de l'étude d'impact environnemental  
..... et social des travaux d'électrification de 200  
..... localités dans le départements de l'Atacora.  
..... A l'entame de la rencontre, le chef village  
..... a salué et souhaité la bienvenue au consultant  
..... à qui la parole a été accordée pour son exposé.  
..... A son tour, Mr. N'TCHA K. N'omphibo a remercié les  
..... autorités et la population pour leur disponibilité, puis il  
..... déclare l'objet de la réunion ainsi qu'il suit :  
..... - Présenter le projet à la population  
..... - Recueillir les avis et recommandations des participants.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

La population demande si tout ceux qui sont dans l'emprise seront tous dédommagé? Quel est le mois dans lequel les travaux débuteront?

\* C.V TIGNINTI

- Elle demande si la SBEE est impliquée dans le projet?

- Après l'installation des poteaux, les lampadaires et Fil électrique, au cas où il y aura des pannes. Comme : les lampes, les compteurs qui va réparer? C'est à la SBEE, la population ou le cabinet?

\* M<sup>PO</sup> Philomène:

- Quelles sont les conditions que la population de TIGNINTI doit avoir pour cette mise en place de l'électricité?

\* Chauffeur Boniface demande:

- Qui fera le suivi après l'implantation?

\* C.V TIGNINTI demande:

- Pouvez-vous reprendre le recensement pour prendre ceux qui restaient?

- Quelle est la date de démarrage des travaux?

- Tout le monde n'est pas recensé, que pensez-vous de ceux qui ne sont pas dans la liste (alors qu'ils sont dans l'emprise)?

- Voulez-vous les oublier et payer aux autres? Pour ne pas créer des problèmes, c'est de dédommager tout le monde avant de commencer les travaux.

Pour vos questions, on peut dire que la population de Tigrinti adhère au projet et s'engage à faire tout ce qui est de son ressort pour faire évoluer les travaux. Nous vous rassurons que toutes vos préoccupations aient été bien notées et seront versées au rapport de mission et transmis à qui de droit. Le projet est à la phase des études et il faut que celle-ci soit bouclée complètement avant de passer à une autre étape.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

La population propose à ce que les compteurs s'enregistrent à la S.B.E.E. avant d'être à leur disposition.

Elle propose de prendre la main d'œuvre local et non étrangère.

Elle propose également de toujours prévenir les P.A.P. la date de démarrage des travaux afin qu'ils puissent libérer les lieux indiqués.

Ils sont prêts à accompagner le projet pour qu'il puisse aussi atteindre ses objectifs.

Le conseiller de cette localité dit tout le village adhère le projet, veut l'arrivée de l'électricité dans le village. Donc ne peut importe les conditions ils sont prêts.

Pour les questions et suggestions, je m'en charge de les notifier dans le rapport et les décisions seront prises par nos autorités. Donc au moment venu, des dispositions seront prises de commun accord avec les autorités sur les actions conséquentes à mener dans ce cadre.

Par rapport aux questions donc nous pouvons vous dire que le projet est à la phase des études et il faut que celle-ci soit complètement bouclée avant de passer à une autre.

Pour la date de démarrage des travaux nous vous ne seront vous le dire mais vous serez informé plus tard.

La Consultation publique de ce jour s'est bien déroulée à la satisfaction de tous. Le consultant a présenté les activités du projet, les participants ont posé des questions auxquelles il a répondu.

Au terme de cette rencontre, les recommandations ont été formulées :

- Exécuter les travaux de bonne qualité,
- exécuter à temps les travaux afin d'éviter un éléphant blanc.

La Consultation publique de ce jour s'est bien déroulée à la satisfaction de tous. Le consultant a présenté les activités du projet.

Les participants ont posé de questions auxquelles il a répondu.

Au terme de cette rencontre, les recommandations ont été formulées comme suit :

- Exécuter les travaux de bonne qualité,
- Recruter la main d'œuvre locale,
- Exécuter à temps les travaux afin d'éviter un éléphant blanc.

1. CV :

MF  
N'FITE N'koué

Ont signé :

2. Représentant jeunes

Hy  
NATTE N.O. Boniface

3. CV (Tigrinti)

HF  
WEMBONKANHAN N. Roger

4. Représentante des Femmes

L  
M'PO Pauline



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : **TIGNINT** ..... Arrondissement : **KOUANDATA** ..... Commune : **Natitingou** .....  
Date : **Samedi 03 février 2024**

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	NATTE N.O. Boniface	Choufleur	96340320 94588245	<i>[Signature]</i>
02	KOUAGOU N. Bonifaire	Cultivateur	96254878/99585794	<i>[Signature]</i>
03	N'KOUÉI N. Epiphane	Élève	95184477	<i>[Signature]</i>
04	KABOUBANI Nonou-Divie	Commerçant	95708292	<i>[Signature]</i>
05	KOUAGOU N. Mathieu	Cultivateur	97742336	<i>[Signature]</i>
06	M'PO Teïé Philomène	Ménagère	96470476	<i>[Signature]</i>
07	MESSOUNA Djoniathan	Couturière	65123606	<i>[Signature]</i>
08	M'PO Marie	Couturière	97037018	<i>[Signature]</i>

N°	Nom et prénom	Profession	Contact	Emargement
09	M'PO Yaoï Bernard	Cultivateur	96782225	
10	WEMBONKAN Nadliss	Cultivateur	43903733	
11	WEMBONKAN Ocelle	Coûtureuse	61138620	
12	M'PO Nadéline	Négoce	53709491	
13	NATTE Pauline	Négoce	-	
14	KOUAGAS T. Philomène	Coiffeuse	57066368	
15	M'PO Kathérine	Coiffeuse	6954062	
16	M'PO Pauline	Commis-garde	95201393	
17	NBATH Nordoy	Cultivateur	45847332	
18	M'POUË N. Samuel	Coiffeur	95986419	
19	M'TCHA T. Mathalie	Coûtureuse	58699557	

N°	Nom et prénom	Profession	Contact	Emargement
20	N'KOUÉ M'chéric	Ap-Conturière	—	
21	N'DAH T. Colette	Ap-Conturière	—	
22	KONTI F. Dassiè	Coffeur	5169 44 25	
23	TANOU Fatima	Conturière	6762 29 12	
24	AFTANGIA Djéda	Ménagère	9966 73 45	
25	N'DAH Lamant	Cultivateur	5630 63 19	WTO
26	DEYONTE Ko Chériénier	Cultivateur	6487 01	
27	DEIBRIL Akédon	Tailleur	5507 10 16	OMK
28	N'TCHH Cécile	Ap-Conturière	—	
29	FAROUKOU Yassi	Eleveur	—	HY
30	BARKE Dolhouleh	Eleveur	—	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
31	WEHONKANTAN M. Roger	CV Cultivateur	96205326	
32	NITETHA M. Paulin	C Cultivateur	62297275	
33	DJOBI Amadou	Eleveur	81534182	0
34	AGBAMOU Thiery	consultant	96003017	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise D'Energie (ABERME)  
\*\*\*\*\*

Projet d'Electrification Rurale (PERU)  
\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	05/02/2024
Début de la séance	:	11h : 20 mn
Fin de la séance	:	14h : 08 mn
Commune	:	Materi
Arrondissement	:	NODI
Village/quartier	:	YEDEKANHOUN
Lieu	:	Sous un hangar chez le CV.
Langue de travail	:	Biali

Représentants du Consultant : N'TCHA Kouagou N'omphibo  
AGBANOU Thiery

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le mardi cinq février 2024, une séance de consultation publique dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de 200 localités dans le département de l'Atacora.

A l'entame de la rencontre, le CA et le CV ont salué et souhaité la bienvenue au consultant à qui la parole a été accordée pour son exposé.

A son tour, N'TCHA K. N'omphibo a remercié les autorités et la population pour leur disponibilité, puis il a déclaré l'objet de la réunion ainsi qu'il suit :

- Présenter le projet à la population
- Recueillir les avis et recommandations des participants.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

- La séance a débuté par les mots du Conseiller qui a souhaité la bienvenue du projet dans leur village: NANFANGA. Combien. Merci.
- notre - Quelle est participation par rapport à l'installation de l'énergie électrique?
- Que voulez-vous qu'on fasse avant le jour du démarrage des travaux?
  - Toutes les vont dans le village pourront être électrifiées?
  - A Combien les compteurs nous seront vendus?
  - Quelles sont des mesures qui nous attendent nous la population de NODI?
  - MOUTOUAMA S. Nestor le CA de NODI:
  - Tout le monde dans le village de NODI qui sont dans l'emprise ont été recensés?
  - Par la suite que pensez-vous:
  - Lors des travaux, au cas où une personne qui n'avait pas été recensé et qui est dans l'emprise. Comment pensez-vous résoudre son problème? Pour finir je vous souhaite la bienvenue le CA NODI:
  - Au cas où la personne s'oppose du fait qu'elle n'a pas appris et elle n'a pas prise ses dispositions pour quitter les lieux. Comment trouve sa solution? Encore:
  - La personne qui a ses biens dans l'emprise n'a pas été dédommager alors que d'autres ont bénéficiés pensez-vous le dédommager avant le démarrage ou non?

- Après l'installation il faut le suivi;  
qui le fera ?
- NOUENI Luc; ma question est celle-ci:
- Quel sera la différence entre les compteurs  
de la SBEE et ceux du projet ?
- La SBEE aura la main sur l'électricité  
afin de veiller sur la bonne gestion ?

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Par rapport à des points soulevés, je m'en charge de les notifier dans le rapport et les décisions seront prises par nos supérieurs. Donc au moment opportun, des dispositions seront prises de commun accord avec les autorités sur les actions conséquentes à mener dans ce cadre.

Par rapport aux questions, nous pouvons vous dire que le projet est à la phase des études et il faut que celle-ci soit bouclée avant de passer à une autre étape.

Par rapport à la date du démarrage des travaux je ne saurais vous le dire mais vous serez informé.

Du côté de la population, elle est prête peut importe les conditions. Même si elle ne sera pas dédomagée.

Ceux qui sont dans l'emprise veulent qu'on les informe de notre arrivée sur le terrain pour le démarrage des travaux afin qu'ils puissent libérer les espaces.

Elle propose de prendre la main d'œuvre locale. Ceci profitera les jeunes du milieu. Et de bien prendre soin de leurs bénéfices.

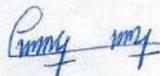
La consultation publique de ce jour s'est bien déroulée à la satisfaction de tous. Le consultant a présenté les activités du projet.

Les participants ont posé de questions aux quelles il a répondu.

Au terme de cette rencontre, les recommandations ont été formulées comme suit :

- Prévenir le jour du démarrage des travaux
- Exécuter les travaux de bonne qualité
- Recruter la main d'œuvre locale
- Exécuter à temps les travaux afin d'éviter pénalités.

Ont signé :

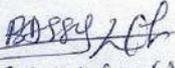
  
HOUTOUAMA S. Nestor  
CA NODI

  
TAWAGA N'serma  
Conseiller

  
N'OWENI Luc  
Instituteur

AA   
NAMBONI Sambieni  
Guérisseur

  
KOMBIENI Sambieni  
CV Yedekankoun

  
AGBARLOU  
Thierry  
Consultant

EIES - PERU/ABERME

  
DOUTE Pauline  
Menagere

200 localités



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : Yedekankhour Arrondissement : NODI Commune : Materi

Date : 05 février 2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	KOMBIENI Sambieni	C.V Yedekankhour	6461521	
02	NAHBONI Marc	cultivateur	95873386	
03	N'OUENI Frédéric	cultivateur	97355074	
04	TCHANARE André	Chef terre	-	
05	SANHONGOU Issaka	Page	52585494	
06	HOUTOUAMA Balé	cultivateur	94622865	
07	TAWEMA Pauline	Ménagère	-	
08	NEKOUA Issaïe	cultivateur	63454588	

N°	Nom et prénom	Contacts			Emargement
		Profession	Contacts	Profession	
09	M'BOMA Eric	95 354 668	Agriculteur		
10	MOUQUAMA Félicien	65 777 014	Chômeur		
11	DOUTE Pauline	-	Ménagère		
12	NAMBONI Audile	-	Ménagère		
13	DOUTE Marcellin	-	Cultivateur		
14	N'ERHA Thomas	-	Créateur public		
15	NAMBONI Kountou	94 487 27	Cultivateur		
16	NEKOJA Alphonse	63 08 68 14	Chômeur		
17	BASSALE Félix	94 4 2 2 8 12	Maitre communautaire		
18	DOUTE Assiba	-	Ménagère		
19	KOMBIENI Gérard	65 703 004	Cultivateur		

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	TAGALI Auguste	Cultivateur	-	
21	SAMBIENI Mathieu	Menuisier	95 09 12 19	JME
22	TAWAGA Felix	Cultivateur	65 56 53 04	
23	TAWAGA N'serma	Conseiller	-	A
24	NANFANGA Kombieni	Conseiller	-	
25	NANBONI Sambieni	Guerisseur	-	
26	SANWÉKOUA Ferdinand	Cultivateur	-	
27	MOUOUAMA yao	Cultivateur	-	
28	MOUOUAMA s. Nestor	CA NDD1	97 35 78 24	Guy 2007
29	N'OUENI Luc	Instituteur	98 39 29 33	
30	AGBAKOU Thierry	Consultant	96 00 32 17	



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRÉSENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : Toussaint Arrondissement : Dahomey Commune : Dahomey

Date : 1<sup>er</sup> Sept 2012

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	DATEHOSSA Janvier	CA / Materi	9735 22 04 95 35 9993	
02	SAHGUI Karco	cultivateur	94-05-34-60	
03	TCHANSI Tangeliera	cultivateur	96-35-27-00	
04	TCHANSI TCHARI	cultivateur	99-74-05-91	
05	SAHGUI Namika	cultivateur		
06	KASSA Jante Koua	cultivateur		
07	KASSA Idani	cultivateur	94-76-51-04	
08	TCHANSI Jean SAHGUI D. Pascal	Etudiant	94-05-34-60	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
09	SAHGUI Kanditcha	Etudiant	94-60-50-35	
10	NOUANTI Kougo	cultivateur	96-27-24-35	
11	SAMBIENI Idani	cultivateur		
12	TCHANSI Boubarou	Ménagère		
13	TCHARI Abina	Ménagère		
14	NAGUISSI Koularé	Ménagère		
15	KASSA Possika	Ménagère		
16	KOUAGOU Assalou	Ménagère		
17	TAGALI Inibiémi	Ménagère		
18	SAMBIENI Dakoga	cultivateur		
19	TCHANSI Tiambo TCHANSI Mathias	cultivateur Élève	65-28-74-36 92-59-44-58 92-59-44-58	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
20	KASSA Nantikou	cultivateur		
21	KOMBETO Sorikoua	cultivateur	68-70-40-88	
22	TCHANSI Tobsani	Ménagère		
23	KASSA BOSSÉ	Ménagère		
24	YANTEKOUA Naro	Ménagère		
25	KASSA Pouyounga	Ménagère	64-36-77-78	
26	TCHARI Nammiaga	Ménagère		
27	SANTEKOUA Nammiaga	Ménagère		
28	GNAMMI Koumian	Ménagère		
29	TCHANSI Abibath	Ménagère		
30	NOUANTI Kantchoua	cultivateur	90-12-37-73	
	N'WENI Tchamati	cultivateur	64-63-51-37	

EIES - PEROUABERME

200 localités

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
31	SAHGUI Dabime	cultivateur	98-22-75-67	
32	KASSA TCHANSI	cultivateur	37-47-73-46	
33	SAMBIENI Lakuandé	cultivateur	68-95-42-90	
34	SAMBIENI Blaise	cultivateur	94-98-71-87	Sambien
35	SANTEKOUA D. Bonnamture	cultivateur	75-37-62-63	Sante
36	KOMBETO Nestor	cultivateur	64-42-22-04	
37	SANWEKOUA Koungou	cultivateur	64-26-51-05	
38	SAMBIENI Tongui	cultivateur	98-73-19-05	
39	DABAROU N'cha	cultivateur	34-31-24-70	
40	SAHGUI Mirdi	cultivateur	64-53-20-57	
41	SAHGUI Dassibka	cultivateur	99-95-16-01	

42 TAGALI Sambien  
 43 EIES - PEROUABERME  
 44 OGUIN Babouandé  
 45

cultivateur 63-19-31-52  
 Conf. localités 3740268  
 Consultant 66767157

*[Signature]*



\*\*\*\*\*  
Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	17/10/2024
Début de la séance	:	17h01 mn
Fin de la séance	:	18h10 mn
Commune	:	Natitingou
Arrondissement	:	Natitingou III
Village/quartier	:	Didapoumbo
Lieu	:	Conseiller
Langue de travail	:	Ditammari et Peul

Représentants du Consultant : AGBANDOU Thierry  
NTCHA Kouagou N.

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/BÉNIN a décidé de fournir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Atacora, le Borgou et de l'Alibori) en énergie électrique. Mais avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) dans les milieux récepteur du projet, afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et de recueillir les préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir les adhésions au projet d'autre part.

\* SANTA Kouagou Mathieu :  
 Il applaudit et souhaite la bienvenue au représentant consultant. Qu'il est très étonné, content de l'arrivée du projet et de réaffirmer la véracité du projet d'électricité qui date longtemps. Pour cela il pose des questions suivantes :

- Pourquoi nous vous faites toujours les enquêtes et on ne voit rien pendant 1000 années ?  
 - Pour cette fois-ci : Vous ne nous donnez pas le temps qui reste à exécuter les travaux et que vous continuez toujours les enquêtes, un jour noter que vous n'aurez plus des gens lors de la prochaine rencontre. Donc soyez précis dans le délai d'exécution des travaux.

\* SANTA Ndimanta : En ses termes dit :  
 Nous impatient de l'arrivée de l'électricité qui tarde à venir. Nous ne pouvons que vous souhaite la bienvenue et vous dire que le seigneur garde l'équipe qui viendra pour l'installation et le bailleur qui finance le projet, ainsi que le projet qui trouve que c'est important de donner de l'électricité de nous notre localité. Que le bon Dieu bénisse toute la chaîne qui opte pour la réalisation de ce projet. Nous ne pouvons que vous dire merci pour les pensées merci pour le déplacement.

\* KOUAGOU Simon : Pour lui, comment le projet pense nous donne les compteurs ?  
 Comment nous allons payer les compteurs qui seront placés dans la localité ?  
 Nous allons les payer par tranche ou comment ?  
 Quelle est le montant totale de ces compteurs ?

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Pour conclusion, la population de cette localité attend impatiemment la réalisation du projet et pense porter leur contribution, si possible, lors des travaux. Ils pensent que les élèves, comp. qui exercent tout métiers vont plus en bénéficier avec le projet après l'installation. Par doléance, ils acceptent <sup>les</sup> utiliser pour le bon fonctionnement et l'avancement des travaux. Et également cela pourra également profiter les jeunes pour obtenir un peu dans la localité.

1. Conseiller

*V. Kauf*  
SANTA K. Mathieu

Ont signé :

2. SANTA N'DIMONTA

**SANTA N'DIMONTA**



3. N'TCHA Deni

*[Signature]*

N'TCHA Victor

*[Signature]*

4. NATTA N. Jean

*[Signature]*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

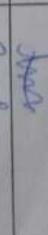
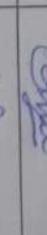
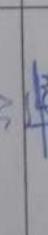
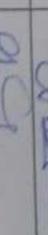
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : DIDAROLIMBO Arrondissement : NATITINGOU Commune : NATITINGOU

Date : 17/10/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	SANTA Kouagou Mathieu	conseiller	67257064	
02	SANTA Ndimonta	CV	61620552	
03	N'DAH Jean	cultivateur	—	
04	N'DAH Denis	cultivateur	—	
05	N'TCHA Victor	cultivateur	—	
06	KOUAGOU Simon	cultivateur	67294302	
07	N'TCHA Denis	cultivateur	—	
08	KOUAGOU H. Thomas	cultivateur	64035228	
09	BOUBAKARI BELKO	cultivateur	—	
10	NIKOUËI Yohi	cultivateur	57470219	
11	N'DAH Seo	cultivateur	—	
12	NATTA N'TCHA Jean	cultivateur	9758296	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	KOUAGOU T. Elenne	Ménagère	/	<i>W</i>
14	KOUAGOU Valentin	Cultivateur	62067156	<i>CMH</i>
15	N'DAH Tempe	Ménagère	/	<i>SD</i>
16	M'PO Philomène	Ménagère	69059885	<i>ML</i>
17	N'TCHA Catherine	Ménagère	/	<i>B</i>
18	N'TCHA Tona	Ménagère	/	<i>BP</i>
19	NAGNINI Koutchéi	Ménagère	/	<i>W</i>
20	NATTÉ Nicolas	Cultivateur	42591221	<i>W</i>
21	KOUAGOU Basile	Cultivateur	96786545	<i>W</i>
22	YESSI Odamkrohi	Cultivateur	42591221	<i>W</i>
23	N'DAH Pascal	Cultivateur	63900369	<i>W</i>
24	TASSANTA Beatrice	Ménagère	/	<i>Z</i>
25	KOUAGOU Colette	Ménagère	/	<i>W</i>
26	N'TCHA N. AlphONSE	Cultivateur	/	<i>W</i>
27	KOUAGOU Suzanne	Ménagère	/	<i>C</i>
28	N'KOUÉI Française	Ménagère	/	<i>S</i>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Engagement
29	HOUTOUATI Toné	Cultivateur	40126220	<del>##</del>
30	HOUTOUATI Paul	Cultivateur	44533616	1, n°10
31	FADIFA François	Cultivateur	—	Come
32	H'PO Masie	Menagère	—	Emf19
33	N'KOUÉI KOUTAKÉI	Menagère	—	Em-1
34	HOUFITE Tena	Menagère	64111211	Em
35	N'KOUÉI N'KOH	Menagère	51363840	BO
36	NATTE Hauciáa	Menagère	—	Wm
37	NATTE Audrey	Menagère	—	PH
38	KOUAGOU Jacque	Cultivateur	—	Em
39	M'PO Ernest	Cultivateur	—	Q1
40	H'PO Michel	Cultivateur	—	Em
41	KOUAGOU Marcelin	Cultivateur	—	<del>Em</del>
42				
43				
44				



\*\*\*\*\*

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	17 octobre 2024
Début de la séance	:	13h:05 mn
Fin de la séance	:	15h:17 mn
Commune	:	Natingou
Arrondissement	:	Peponiokou
Village/quartier	:	DITANWAN
Lieu	:	Chez le Conseiller
Langue de travail	:	Waama et Ditammari, Peul

Représentants du Consultant : AGBANOU Thierry  
N'TCHA Kouagou N'hompohibo

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/BENIN, a décidé de pourvoir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Atacora, le Borgou et de l'Alibori) en énergie électrique. Mais, avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et recueillir les préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir les adhésions au projet d'autre part.

\* A l'entame, le cv. Dituruwan Bernard N. DABOTIWE, souhaite la bien venue à l'équipe consultante et précise qu'il est très joyeux du projet d'électrification de leur localité. Car cela leur permettra de bénéficier de l'éclairage public dans le village et aidera également les femmes à faire les travaux domestiques dans les meilleures conditions.

\* KPARKOU Yonti:

Pour lui, plusieurs personnes peuvent partager le même compteur?

- A Combien est fixé le compteur?

- Pouvez vous nous permettre de payer par tranche jusqu'à finir le prix d'achat du compteur?

- Combien de compteur sont prévus dans notre localité ou que les villages et hameaux sont un peu plus distant les un les autres?

\* Mr le Conseiller KPARKOU Sakodekan: dit:

Qu'ils sont contents du projet et veut demandé de ne pas réduire le ~~not~~ nombre de poteau et de compteur prévus au début. Cela pourrait les opposer avec le temps. Beaucoup vont chercher et avoir de mauvaises penser. Donc si vous pouvez respecter les principes convenus au départ.

\* N'DAH Sotina dit: Pour le développement d'une nation ou d'une localité, il faut la route, la lumière et une bonne politique. Alors, notre localité peut se développer si vraiment le projet d'électrification pouvait être au rendez vous. Il dit qu'il demande pardon au bailleur de finance pour les aider.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, la population a souhaité la bienvenue à l'équipe consultante et l'approuve également. Ils approuvent leurs amours pour le projet. Cela fera de leur localité une localité de bénéfice qui rendra plus riche et visible bien qu'ils sont dans la brousse. Il implore une doléance. Quand la première équipe était venue, ont les avaient demandé de nous aider à avoir la voie. C'est toujours au programme ou non? Elle rassure l'équipe consultante qu'elle sortira massivement pour porter un coup de main au moment opportun.

1. CV Adjoint  
*[Signature]*

YEROUA K. Laurent

Ont signé :

2. Conseiller  
*[Signature]*

3. Représentante Femme  
*[Signature]*

IRO Jeanne

4. Représentant Bul  
*[Signature]*

SONNE Sita

CV *[Signature]*

Bernard N. DABITIWE



200 localités



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : **DITANWAN** Arrondissement : **Peperiyakou** Commune : **Nahlingou**

Date : **17/12/2024**

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	YERDUPA K. Laurent	CV Conseiller	/	<input checked="" type="checkbox"/>
02	SONNE Sita	Cultivateur	98772617	<input checked="" type="checkbox"/>
03	KPARKOU Yonti	Cultivateur	/	<input checked="" type="checkbox"/>
04	MINRE Bori	Cultivateur	/	<input checked="" type="checkbox"/>
05	YERDUPA Manopa	Cultivateur	/	<input checked="" type="checkbox"/>
06	IRO Jeanne	Ménagère	/	<input checked="" type="checkbox"/>
07	TEFA Isabelle	Ménagère	/	<input checked="" type="checkbox"/>
08	BONI Mamadou	Cultivateur	/	<input checked="" type="checkbox"/>
09	BONI DSOBO	Cultivateur	/	<input checked="" type="checkbox"/>
10	SONNE Housmane	Cultivateur	/	<input checked="" type="checkbox"/>
11	SEKDU Waro	Cultivateur	/	<input checked="" type="checkbox"/>
12	KPARKOU Sokodokou	Conseiller	68804422	<input checked="" type="checkbox"/>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	YEROPA Janvier	Cultivateur	61146267	
14	N'DAH Gotima	Cultivateur	/	
15	MOUNIN TIKATOR	Cultivateur	/	
16	DOKOTORO Boni	Cultivateur	/	
17	YOKROSSI WANDAMI	Ménagère	/	
18	N'POÛTÉ POKENE	Ménagère	/	
19	MANRE N'Kouéi	Cultivateur	/	
20	YOHOURI Bio	Cultivateur	/	
21	DABOTIWE N. Bernard	CV Ditarwaan	90286322	
22	N'TGHA Tempé	Ménagère	/	
23	KOUSAGOU Koubo	Ménagère	/	
24	N'KOUÉI Tena	Ménagère	/	
25	NATTE N'KOUÉI	Cultivateur	/	
26	YOHOURI N'KOH	Ménagère	/	
27	MARÉ Kouyè panhi	Cultivateur	/	
28	YEDE Kanti	Ménagère	/	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	KODMINKOU Paha	Cultivateur	/	03
30	KONI N'KOUÉI	Cultivateur	/	EM
31	KOUAGOU Victoire	Ménagère	/	EM
32	OKOUATO Pauline	Ménagère	/	EM
33	NATTÉ Hasceline	Ménagère	/	EM
34	M'PO Bienvenu	Cultivateur	/	EM
35	YOKOSSI Philippine	Ménagère	/	EM
36	KPAGRE Yasmine	Ménagère	/	EM
37	MOUSSA Isabelle	Ménagère	/	EM
38	ISSAKA sakadem	Ménagère	/	EM
39	OROU daniella	Ménagère	/	EM
40	BONI Alida	Ménagère	/	EM



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: 16/10/2024
Début de la séance	: 12 <sup>h</sup> :49 min
Fin de la séance	: 13 <sup>h</sup> :27 min
Commune	: Natitingou
Arrondissement	: Kotopounga
Village/quartier	: Fayouré
Lieu	: Fayouré (Titikou) Conseiller 1
Langue de travail	: Waama

Représentants du Consultant : AGBANOU Thierry  
N'TCHA Koungou N.

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le mardi 16 octobre 2024, une séance de consultation publique et d'information sur l'évolution du projet d'électrification du village et de recueillir les observations, suggestions et recommandations de la population pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet. Dans le but de fournir l'énergie électrique à toutes les localités rurales du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de fournir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Atacora, le Borgou et l'Alibori) en énergie électrique. Pour ce fait, nous réalisons le (EIES).

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* **Julienne TCHDRUWA:** Pour elle, je suis très contente jusqu'au point où j'n'arrive pas à me contrôler. Seulement nous sommes impatients de l'arrivée du courant électrique. Que le seigneur vous donne la santé pour que vous venez pour l'implantation avec pleine de forces.

\* **KESSO Evesi:**  
Pour lui, la non électrification actuelle dans le village lui fait assez de manque et gagner car faute de l'ect l'électricité, plusieurs personnes dont les parcelles se trouvent dans notre village, refusent de s'installer et préfèrent développer aussi des projets ailleurs. Oh, ces projet pourraient profiter le village.

\* **BONA Dohoko Germain:** Pour la question: Pourquoi le projet tarde à venir? Dans combien de temps l'installation commencera? Combien coûtera le compteur?

\* **Conseiller Fayoué:**  
Quant à lui, les compteurs seront utilisés par combien de personnes?  
Et comment se fera le paiement?

\* **YANTCHA salomé:**  
Il applaudit l'arrivée du projet dans leur localités. Les entrepreneurs pourront s'installer et développer la localité. On pourra maintenant avoir nos téléphones chargés à tout moment. Donc réalisez les travaux dans les meilleurs délais pour le bonheur des populations.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance, la population demande de réaliser les travaux dans les meilleurs délais et revoir le prix des compteurs pour nous faciliter de payer. Nous voulons également que nous exploitons la main d'œuvre locale. Les jeunes de la localité doivent en bénéficier de ce projet et il y a plus d'assurance et feront de bon travail.

La population est inquiète de l'arrivée de ce projet. Ils attendent avec impatience et trouvent que c'est du mensonge. Chacun doit avoir son compteur pour éviter les disputes.

1. Conseiller

Ont signé :

2. Conseiller

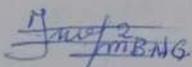
  
TCHOROUWE François

  
KOUAGOU T. Daniel

CV Wetipounga

4. TCHOROUWE G. Alain

3. \_\_\_\_\_

  
BONA D. Germain

†  
BATTI Jeannette

Représentant Jeunes

Représentante Femmes

  
SAGUI T. Vincent

  
TCHANDO Tchienti

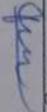
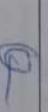
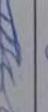
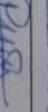
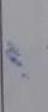
Projet d'Electrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : FAYOURE Arrondissement : Kotokpungu Commune : Nahingou

Date : 16 Octobre 2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	DOKO <del>Ge</del> Job	Cultivateur	98798471	
02	YANTCHA Salomé	Ménagère	-	
03	KOUAGOU T. Daniel	Conseiller <sup>Fayoure</sup>	-	
04	PARTCHA Soumail	Cultivateur	60203914	
05	TEHANDO Tekenti	Ménagère	64695063	
06	PARTCHA Louci	Ménagère	-	-m
07	TEHOROUWE François	Conseiller <sup>Fayoure</sup>	98361220	
08	BONA Boko Gennain	Etudiant	94636758	
09	SAGUI Tameuté Vincent	Cultivateur	67376672	v'
10	BATTI Jeanette	Ménagère	-	
11	TEHANDO André	Cultivateur	-	
12	KESSO Evariste	Cultivateur	54206020	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emergement
13	KOMBO Régate	Cultivateur	—	MKH
14	KESSO Filent	Cultivateur	—	SP
15	SINTE Rasoine	Couturière	—	SP
16	TEHOROUWE Jullienne	Ménagère	—	0
17	TEHOROUWE S. Alain	CV Wetiungga	61311218	S.
18	KESSO Tchenti	Ménagère	—	ca
19	MARE Yatopa	Cultivateur	65421211	ca
20	TEHOROUWE Oliver	Cultivateur	61421117	om
21	SINTE Paul	Cultivateur	98512434	ca
22	KOMBO Phillyne	Cultivateur	—	ca
23	KESSO Alida	Ménagère	—	om
24	MAND Kado	Ménagère	—	⊕
25	KOUTRE WEKABA	Ménagère	—	X
26	KOUTRE Philo	Ménagère	60100012	CP
27	KESSO Fati	Ménagère	42717412	0
28	KPESSO Ephyhanie	Ménagère	—	SP

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	KPAKOU Tchaknti	Mariage	—	em
30	PARTCHA KASSA	He cultivateur	—	F
31	BATTI Woro	cultivateur	—	S
32	BONA Tététi	Cultivateur	—	W
33	TCHANDO Koubré	Cultivateur	—	DL
34	KOUAGOU Esil	Cultivateur	99 80 84 80	<del>MP</del>
35	TEETO Timkina	Cultivateur	41 10 99 98	GD
36	KANDJO Daniel	Cultivateur	44 12 88 71	DS
37	NATOPPO Boniface	Cultivateur	90 31 11 50	UP
38	KOURIKOU Firmin	Cultivateur	—	W
39	MANTÉ Nestor	Cultivateur	—	DS
40	DOKO Yattopa	Cultivateur	—	W



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	18/10/2024
Début de la séance	:	12 <sup>h</sup> :04
Fin de la séance	:	13 <sup>h</sup> 27
Commune	:	KOUANDE
Arrondissement	:	CHABI-COUMA
Village/quartier	:	GANTIECO
Lieu	:	Marché de Gantiéco
Langue de travail	:	SOLLA et Bitammari, Peul

Représentants du Consultant : AGBANDU Thierry  
N'TCHA Kouagou Niompohibo

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de pourvoir 200 localités du Nord-Bénin dans les départements de : (Donga, Atacora, Alibori et Borgou) en énergie électrique. Mais, avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de Consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part, et de recueillir les préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir les adhésions au projet d'autre part.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* Mr. OROU M. Kossi: A l'entame, a souhaité la bienvenue au représentant du consultant. Qu'il est très fier du projet et très impatient de l'achèvement des travaux. Les travaux sont à mi-chemin et il demande douceur, de parolomer et achever les travaux dans des meilleurs délais. Il dit:

- Les poteaux prévu ne sont pas au nombre.
- Le nombre de Kilomètre prévu n'est pas atteint.
- Les poteaux sont plus concentré pour un seul côté.
- Les hameaux qui étaient prévu avoir les poteaux n'ont pas eu. Qu'il aimerai comprendre, si le nombre de compteur sera également au nombre? Il ya plusieurs poteaux qui manque actuellement et il demande si les poteaux vont venir pour compléter aux endroits qui reste?

\* ISSOBASSI Alfa: Qu'il veut si possible demandé à combien coûtera les compteurs?

- Comment ils peuvent se préparer pour l'achat?
- S'ils peuvent voir, s'ils peuvent informe les localités bénéficiaire le plus vite tot possible le prix du compteur, le mode de paiement et dans combien de temps ils pourront exécuté les travaux?

\* ADOUDOU Rosaline: Elle dit qu'elle est très contente de cette initiative. Que la population est contente et elle veut que les travaux commence dans un meilleur délais. Elle dit que le projet d'électrification va profiter tout le monde dans le village. D'abord la localité sera développer et que le commerce va plus marche.

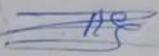
C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance, la population demande de réaliser les travaux dans les meilleurs délais dans leur milieu les restes des distances prévues, dans de meilleures conditions. De prévoir beaucoup de compteurs car plusieurs vont acheter. Elle a rassuré l'équipe du consultant qu'ils sont prêt pour en prendre beaucoup de compteurs. La population implore une doléance :

- De respecter la parole du début. Ne changer pas des restes idées au cours de la route.
- De penser à compléter le reste des poteaux qui manque.



1. CV Bantico

  
SAKI Rigobert

Ont signé :

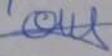
2. Conseiller

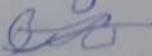
  
MAMOUDOU Katoro

3. Représentante Femme

  
DADOUOU Rosaline

4. Représentant Jeunes

  
ISSOBASSI Alfa

Sage  


Projet d'Electrification Rurale (PERU)

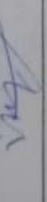
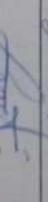
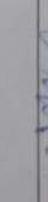
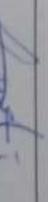
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : GANTIECO Arrondissement : CHARI-COUMBA Commune : KOUANDE

Date : 18 octobre 2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	ZRO K. Bessereu	Chirurgien	86 80 19 82	
02	DROU MAM GHAI' LIC	clatir-ateun	51 35 76 25	
03	ERRES N. Theophil	Neurisien	96 28 88 72	
04	HANBIDES Harcel	Chirurgien	64 16 98 68	
05	BADIKIRI Jean	Néomaisien	34 66 98 59	
06	PALE Roger	calocoleur	96 29 38 58	
07	CHILI Kossi	chirurgien	96 58 43 04	
08	DROU N. Kossi	chirurgien	33 49 98 71	
09	HAYI Karime	clatir-ateun	56 04 48 34	
10	DROU MANGHAI' BOR	clatir-ateun	46 92 26 38	
11	DROU MANGHAI' SAL	Vétérinaire		
12	DROU MANGHAI' Samon	clatir-ateun	69 24 60 15	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	BONI A lion	clutiraten	✓	
14	ROU Manglai Koti	clutiraten	66 33 51 46	
15	SALE Guegei	clutiraten	-	
16	HANOUDDOU Antoin	clutiraten	-	
17	SHHA djoba	Koifane	45 22 76 87	
18	DKALLE Matho	clutiraten	54 47 08 86	
19	OROU M. Amhou	clutiraten	56 36 48 21	
20	Sebati Bion rena	clutiraten	61 16 44 62	
21	SHHA Jaraier	clutiraten	54 3 1 93 08	
22	ISSOBHSSI ALFA	Etidient	64 40 88 54	
23	Tchili Marcelin	clutiraten	67 77 78 60	
24	HANOUDDOU Jean-marie	Etidient	96 89 69 42	
25	ANBARIFA Daniel	clutiraten	98 87 52 00	
26	Tchili Benjamin	clutiraten	55 21 37 40	
27	OKOU TONIN Abber	clutiraten	94 77 24 92	
28	HANOUDDOU Eliorabet	Menager	66 57 25 27	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	KABGARRA Anne	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
30	IRB A. Assimi	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
31	ORHLE F. Roselli	Menagère	60 49 19 99	<i>[Signature]</i>
32	ISSDIBASI Yamina	Menagère	69 53 90 14	<i>[Signature]</i>
33	MAHOUDDU Emilienne	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
34	ANBARAKA clém	Menagère	55 19 33 84	<i>[Signature]</i>
35	OROU N. Victoria	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
36	khayen Amamb	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
37	NICHA Clarice	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
38	KOSSI Aime	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
39	OKALLE m. emama	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
40	MOO DEMENCE	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
41	MOUSSA LAAA	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
42	MSAME Akinau	Menagère	-	<i>[Signature]</i>
43	SALLE Penoi	Clauticatan	58 64 62 86	<i>[Signature]</i>
44	EGONE Pierrette	Menagère	98 41 04 06	<i>[Signature]</i>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
45	IMOROU Agoria	Ménagère	-	
46	BIYOTO Joseph	Activateur	54 52 58 01	
47	OKOUNTONIN Adamou	Acta Soudan	560 965 88	
48	BOUDE Zammame	Activateur	94 83 93 68	
49	BOU M. Jadenim	Ménagère	-	
50	OROU M. Natanel	Activateur	69 26 49 04	
51	OSSEI Reika	Ménagère	-	
52	IRID H. Felicite	Ménagère	-	
53	DAOU DOU Bossali	Ménagère	-	
54	MAKAWALA Rachida	Ménagère	-	
55	DOU WANGHA Antonin	Activateur	-	
56	DOU Sidoni	Ménagère	-	
57	BGAKOU Albertine	Ménagère	-	
58	KOUYAGO Mathias	Ménagère	-	
59	OKALLE Sebastian	Activateur	90 28 88 15	
60	TOLLI Memouma	Ménagère	-	
61	SAKI Rigobert	CV GANTERO	-	





PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	18/10/2024
Début de la séance	:	9h:04
Fin de la séance	:	10h:20
Commune	:	KOWANDÉ
Arrondissement	:	CHABI-COUMA
Village/quartier	:	GBENIKI
Lieu	:	Chez le Défunt CV
Langue de travail	:	KABIER

Représentants du Consultant : AGBANOW Thierry  
N'TCHA Kouagou N'empohibo

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

..... Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/BENIN, a décidé de pourvoir 200 localités du Nord Bénin (Département de Donga, l'Atacora, Borgou et de l'Alibori) en énergie électrique. Mais, avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) dans les milieux recepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et de recueillir les préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir les adhésions au projet d'autre part. ....

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* Pour commencer, le conseiller de la localité M. WELAKA Jean - Remercie le déplacement et l'équipe du représentant consultant. Il dit : Pourquoi le travail est bloqué et ne se démarre pas depuis les années qu'on a commencé par parler du projet ?

De savoir que quand on promet un joué à un enfant et tu ne lui remet pas le cadeau, chaque fois il ne peut que de demander, un jour il sera obligé de dire, il me ment. Il m'a mentir. C'est le cas ici. Que nous on ne fait que chaque fois venir dire les travaux commencent bientôt et on les prend le peu de temps qu'ils auraient pour s'occuper de leur propre travaux. Qu'ils sont impatient et pensent avoir un jour de l'électricité dans leur localité.

\* Le sage du milieu MABISSOUWE Robert, lui il demande si les poteaux iront au bout, comme prévu au début ?

Il demande si chacun doit avoir son compteur ? si oui, quelles sont les mesures pour l'avoir ? Combien coûtera le compteur, et quel est le mode de paiement ?

Et pour finir, il demande si on pouvait les avertir avant le jour de la remise des compteurs ? Comme ça leur permettra de courir avant notre arrivée.

\* Madame KOUTO Rachel : Qu'elle implore les manna de nos ancêtres et le seigneur de nous protéger pour que ce qui est vrai se réalise dans les meilleures conditions dans les jours à venir.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, la population est contente de l'initiative et rassurée qu'elle mettra tout en œuvre pour que les travaux puissent se réaliser dans des meilleures conditions au moment opportun. Elle a rassuré l'équipe des consultants qu'elle est prête à travailler également avec eux dans le but de vite finir les travaux. Elle demande de prendre la main à l'œuvre locale.

Pour finir, la population a formulé les doléances suivantes :

- Réaliser les travaux dans les meilleurs délais pour le bonheur des populations,
- Réaliser un registre pour enregistrer ceux qui veulent les compteurs.

1. Conseiller

Ont signé :

2. Le Sage

96 1224 59

LE DÉLÉGUÉ DE GBERANKI  
M. KOUTO WELAKAN  
TEL 99 20 21 77

MABISSOUWÉ Robert

3. Représentante Femmes

4. Représentant Jeunes

SA

Sauf

KOUTO Rachelle

KOFFI Bernard

Projet d'Electrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 200 localites au nord du Benin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette seance de consultation du public est organisee dans le cadre de la mission citee. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif a la presente etude.

Village : **G BENIKI** Arrondissement : **CHABI-GOUMA** Commune : **KOUANDE**

Date : **12/10/2014**

No	Nom et prenom	Profession	Contacts	Emargement
01	KOFFI Bernand	Etudiant	966332112	<input checked="" type="checkbox"/>
02	WELAKA Jean	adjuvateur	96122459	<input checked="" type="checkbox"/>
03	KOUTO Raoul	Nomade	-	<input checked="" type="checkbox"/>
04	ATOUA Toussaint	Nomade	-	<input checked="" type="checkbox"/>
05	Mabissouwe Robert	culivateur	-	<input checked="" type="checkbox"/>
06	KOKI Valere	culivateur	-	<input checked="" type="checkbox"/>
07	TOUTA KOBBI	culivateur	-	<input checked="" type="checkbox"/>
08	KOUTO <del>Donne</del>	Tailleur	-	<input checked="" type="checkbox"/>
09	ISSOLABA Joseph	culivateur	-	<input checked="" type="checkbox"/>
10	ALI Daniel	culivateur	-	<input checked="" type="checkbox"/>
11	ABALA Jamelle	Nomade	-	<input checked="" type="checkbox"/>
12	INDISSOU Josephine	Nomade	-	<input checked="" type="checkbox"/>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	KANKO Bernard	cultivateur	/	9/10
14	KALINTA Mathias	cultivateur	/	11
15	ATAKOTI Luc	cultivateur	/	0
16	ATOUA Pascal	cultivateur	/	0
17	<del>DOGO</del> DOGO Jacob	cultivateur	/	0
18	PASSEIKA Atato	cultivateur	/	0
19	KANKO Martine	Ménagère	/	0
20	KANKO Jacques	cultivateur	/	0
21	KALINTA Pascaline	Ménagère	/	0
22	ATOUA Firmin	cultivateur	/	0
23	TOUTA Marc	cultivateur	/	0
24	TOUTA Martin	Ménagère	/	0
25	PASSEIKA Elisabeth	Ménagère	/	0
26	PASSEIKA Jeanne	Ménagère	/	0
27	KANTO Philomène	Ménagère	/	0
28	KANKO Cassine	Ménagère	/	0

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	WELAKA Mireille	Menagère	—	2
30	KOUTO Michel	cultivateur	—	2
31	ATOVA Fidelle	Menagère	—	2
32	MARISSOUDE Catharina	Menagère	—	0
33	KOKI Donné	cultivateur	—	X
34	N'KOUÉI Hippo	cultivateur	—	1
35	KOUAGOU N'DAH.	cultivateur	—	1
36	KOUAGOU Pasette	Menagère	—	V
37	N'DAH N'KOH	Menagère	—	2
38	IDRISSOU Miva	Menagère	—	1



\*\*\*\*\*  
Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	20/10/2024
Début de la séance	:	8 <sup>h</sup> :06
Fin de la séance	:	9 <sup>h</sup> :42
Commune	:	Natitingou
Arrondissement	:	Natitingou II
Village/quartier	:	Dwikpabou
Lieu	:	Sous un manguiier face EPP Dwikpabou
Langue de travail	:	Ditammaru, Wama et Peul

Représentants du Consultant : AGBANOU Thierry  
N'ICHA Kouagou Niompohibo

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/BENIN a décidé de pourvoir 200 localités du Nord-Bénin dans les départements de la (Donga, l'Atacora, le Borgou et de l'Alibori) en énergie électrique. Mais, avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et de recueillir les préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir les adhésions au projet d'autre part.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* A. l'entame, Mr. KOUAGOU Valère par ses propos:

- Qu'il aimerait savoir s'il faut donner une somme avant que le projet ne vienne ?

- Pour venir chez eux, que la voie n'est pas praticable, s'ils peuvent les aider à arranger la route de chez eux. Que c'est une doléance en leur faveur.

- Et pour finir les questions où sera placée la source de l'énergie pour la population de OURKPARBOU ? En remerciant le consultant pour son déplacement, et prie que le signeur soit avec les Bailliers qui finance pour le projet et l'entreprise en charge.

\* N'KOUÉI Valère : Pour commencer je salue le consultant et tous son équipe et les dit merci pour les efforts qu'ils mènent pour nous. L'électricité dans notre milieu permettra à nos enfants d'apprendre et à nos mamas de faire une cuisine saine. Que la question qu'il peut poser : Est-ce que tout les hameaux de OURKPARBOU en bénéficie de l'électricité ?

\* IROPA N. Elie : Il remercie également tout les initiateurs et dit de prévenir du prix des compteurs avant de leur apporté ça.

\* N'KOUÉI N'dah : Pour lui, quand on commence une activité on ne la finie pas et c'est quand il aura élection que les gens s'élève pour chanter. Qu'ils ne veulent plus cela, de vite commencer les travaux avant les élections.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, la population reçoit le projet dans les deux mains et demande de vite commencer, pour qu'ils vivent également dans la clarté de la lumière. Ils attendent impatiemment le collage des travaux pour apporter également leurs soutiens. Elle demande si possible de prendre la main d'œuvre locale.

Pour finir, la population a formulé les doléances suivantes :

- Réaliser les travaux dans les brefs délais pour leur propre bonheur.
- Réaliser un registre pour enregistrer ceux qui veulent les compteurs.



CV Dourkparbou

Ont signé :

2. Conseiller

~~TEVEITE Kpaga~~

Penté M'PO

3. Représentante Femme

N'Kouéi Houtbei

4. Représentant Jeune

TEVEITE Innocent

Sage  
Koungou Valon

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin  
Projet d'Electrification Rurale (PERU)

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : OURKPARBOU Arrondissement : NATITINGAUD II Commune : NATITINGAUD

Date : 20/10/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	TEYEITE Innocent	Cultivateur	66 18 76 97	fl
02	TISSIE M'PO	Cultivateur	-	B
03	TISSIE Paulin	Cultivateur	40046442	AB
04	N'KOUËI Paul		97 82 83 17	R
05	TEYEITE Natte		-	0-
06	KOUAGOU Valère		-	0+
07	N'TCHA N'tcha		-	02
08	KOTI Kouagou		69 33 41 02	0A
09	N'KOUËI N'DAH		44 04 57 28	02
10	KOUAGOU Janvier		-	0L
11	N'DAH N'tcha		-	+
12	N'KOUËI Kevin		-	0B

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	N'KOUÉI Justin	Cultivateur	51248282	<del>Signé</del>
14	NATTE Tawéa	11	-	0
15	VEKOU Kpéla	11	-	<del>Signé</del>
16	TISSIE Kpaqkpa	11	-	<del>Signé</del>
17	N'DAH Bio	11	56102225	<del>Signé</del>
18	KENSEN N'etela	11	60471462	<del>Signé</del>
19	KOUAGOU N'DAH	11	-	1/1
20	KOUAGOU Seun	11	57067024	<del>Signé</del>
21	KOUAGOU Benjamin	11	54465445	<del>Signé</del>
22	N'KOUÉI Féliçien	11	47106982	<del>Signé</del>
23	TCHINTE Adamrou	11	56069624	<del>Signé</del>
24	KOUAGOU Nathalie	11	-	<del>Signé</del>
25	N'KOUÉI Kouatchéi	Ménagère	96388173	<del>Signé</del>
26	SENTI N'ko	11	-	0
27	N'TCHA Tena	11	-	<del>Signé</del>
28	KOUAGOU Aliça	11	-	<del>Signé</del>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	N'TCHA Tema	Menagère	-	P
30	N'TCHA YEDE	//	-	J
31	KOUAGOU Seraphine	//	-	L
32	KOUAGOU Kouto	//	-	o
33	KOUAGOU Tenyia	//	-	J
34	N'KOUEI <del>Jeemie</del>	//	-	S
35	N'KOUEI Maouie	//	-	o
36	TORE Nagnini	Menagère	-	o
37	N'KOUEI N'DAH	Cultivateur	-	o
38	Penté M'PO	//	-	o
39	DEBAYEI M'PO	//	60073283	o
40	KOUAGOU Aladjji	//	-	o
41	N'TCHA Blaise	//	54504227	o
42	TISSIE & SANDAY	//	45370059	o
43	M'PO N'koka	//	90871752	o
44	KOUAGOU Nagnini	Menagère	-	o

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
45	KPAGRE Edouard	Cultivateur	52 88 93 17	can
46	TEYEITE Pascal	//	63 50 73 85	B1
47	KOUAGOU Toné	Menagère	—	CP
48	KOUAGOU Roger	Cultivateur	67 32 80 87	CP
49	TEHINTE Tempé	Menagère	—	T
50	OWA Rose	//	—	S
51	POITI Masie	//	—	CS
52	KOUAGOU Kanti	//	—	CP
53	TEHIETE Sylvain	Cultivateur	—	CS
54	TEHIETE Mpo	//	—	Set
55	KPAGRE Bosmain	//	—	CS
56	OROU Biaou	//	—	CS
57	Bosmain BATIPA	Menagère	—	D
58	POKOTE Katchéi	//	—	A
59	N'KOUÉI Bébé	//	—	B
60	TCHATI Tempé	//	—	V



\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	16 Octobre 2014
Début de la séance	:	17 <sup>h</sup> : 57 mn
Fin de la séance	:	18 <sup>h</sup> : 48 mn
Commune	:	KOUANDE
Arrondissement	:	KOUANDE
Village/quartier	:	Sakabou
Lieu	:	chez le CV Sakabou
Langue de travail	:	Peul et Bariba

Représentants du Consultant : AGBA NOU Thierry  
N'TCHA Kouagou N.

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/BENIN a décidé de pourvoir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Atacora, le Borgou et de l'Alibori) en énergie électrique. Mais, avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet, afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociale. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et recueillir leur préoccupation pour mieux les éclairer et obtenir les adhésions au projet d'autre part.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

\* SONGU. Biraclimas: A l'entente par ses pensées, elle a précisé qu'elle est très joyeuse du projet d'électricité, car cela pourra lui permettre de toujours vendre le manioc même dans la nuit. Contrairement elle le fait dans la journée. Cela lui permettra de bien rentabiliser son marché. Lui permettra également de bénéficier de l'électricité publique dans le village et aidera aux autres femmes de commencer également un commerce pour leur propre utilité. Elles ne vous plus reste assis et attende l'homme.

\* GUERRA T. S. Boro, Etudiant dans la localité résume en disant merci à l'équipe venue malgré la distance et l'état de la route et à un grand merci au projet qui a pensé les rendre heureux dans la localité. Que le seigneur soit à vos côtés jour et nuit afin que vos objectifs soient atteints. Et pour finir il pose quelques questions d'éclaircissement. Quand pensez-vous commencer les travaux? Quelle sera votre main d'œuvre lors des travaux? Autrement dit: La main d'œuvre qui sera ou pour les travaux? Pourriez-vous comme la dit Boro un frère, nous aider à réaliser les ponts?

\* AMADOU Dubédata: Après avoir montré sa satisfaction du projet d'électrification dans leur localité, Mr. HAROUNA Riela a notifié que la mise en œuvre de ce projet permettra aux écoles et états d'études désormais dans les meilleures conditions. Ce qui impactera positivement le rendement scolaire de ces derniers.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, la population a souhaité la bienvenue à l'équipe consultante et approuve leur amour pour le projet. Cela fera de leur localité une très belle localité qui pourra leur rendre plus riche et visible bien qu'ils soient dans la brousse et que la voie est impraticable ils seront plus fiers de leur village. Elle a également qu'elle est disponible pour accompagner l'équipe technique comme Ouvrier à travailler ou même qu'il y a les diplômés dans le village. Elle résume leurs doléances en disant :

- De vite leur donner le courant qu'ils attendaient de nous et de penser à les aider à recruter les jeunes qui ont finis et qui n'ont pas d'emplois.
- De les aider à avoir les ponts et rendre la voie praticable. Actuellement les gens ne peuvent plus venir dans le village à cause de manque de pont.

1. Représentant jeunes

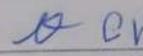
  
KORA Lafia

3. SINAROD Mère

  
ZIME Samiou

Ont signé :

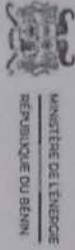


2. 

Bouyogui YIMHILLI

4. Représentante Femmes

  
SONGUI Binadiman



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : SAKABOU Arrondissement : KOUANDE Commune : KOUANDE

Date : 16 octobre 2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	HAROUNA Rida	Cultivateur	56953921	
02	ATHADOU Oupéyada	Étudiant	94447301	
03	CHABI Bakou	Cultivateur	91784358	
04	BOYAGUI A. Mésahon	Cultivateur	91876631	
05	ZINTE Samion	Commerçant	53711765	
06	SHYO Sabi	Cultivateur	59519053	
07	KONA Alex	Cultivateur	69597297	
08	SINAROU Issa	Cultivateur	62332233	
09	SINAROU Péré	Cultivateur	62429893	
10	GAWÉ Boubro	Cultivateur	—	
11	SINASSON Yamodé	Cultivateur	67769243	
12	ALOU Sidi	Cultivateur	80057909	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	• Emargement
13	GOUNOU Yaron	11	67773957	<del>Reçu</del>
14	GLIERD O. Luc	11	90915147	<del>Reçu</del>
15	CHARBI N. Orou	11	—	<del>Reçu</del>
16	SINAROU Alida	11	683334392	<del>Reçu</del>
17	OBOU Tamizine	H	156445286	<del>Reçu</del>
18	BANA Sinitko	11	53706777	<del>Reçu</del>
19	SINPRO Harizma	11	9088312	<del>Reçu</del>
20	MOUHTANOU Kléda	11	—	<del>Reçu</del>
21	TIKOUALI Rio	11	53615542	<del>Reçu</del>
22	SINAROU Soumaïla	11	61660274	<del>Reçu</del>
23	BIO N'GOBI Nouroulatou	11	—	<del>Reçu</del>
24	TA551GDI A. Fadel	11	—	<del>Reçu</del>
25	SINAROU Graud	11	91638793	<del>Reçu</del>
26	OBOU DABOU Daniel	11	67769264	<del>Reçu</del>
27	BID Séma	11	69521860	<del>Reçu</del>
28	BOYAGUI Sarie	11	—	<del>Reçu</del>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	TAMOU GAYA	Ménagère	6977991	
30	TKANDE Dèré		—	
31	FASSIGUI Kara	Cultivateur	57663382	
32	SOLTHANOU Nnamane		90911376	
33	SERO M. Bièra		55 679224	
34	YINTHAGUI Boyagui	CV	91876653	
35	KORR L. P. P. A	Cultivateur	91366688	
36	GUERRA T. Samuël Bero	Étudiant	66182921	
37	SONGILL Biackimam	Ménagère	—	
38	NTGHA Kouagou Nhemphoko	Rp/consul/Aut	66219358	
39	SATO Bake	Ménagère	—	
40	ALOU Salomath	Ménagère	—	
41	ALOU Kouma	Ménagère	—	
42	ALOU Gaya	Ménagère	—	
43	IBRAHIM Bouzakima	Ménagère	—	
44	KONA Fidele	Ménagère	—	





Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	16/10/2024
Début de la séance	:	16h: 02 mn
Fin de la séance	:	17h: 06 mn
Commune	:	KOUANDE
Arrondissement	:	KOUANDE
Village/quartier	:	SEKOGOUROU-BAILA
Lieu	:	Sous la manguière (Secrétaire)
Langue de travail	:	Peul et Bariba

Représentants du Consultant : AGBANOU Thierry  
N'TCHA Kouagou N'hompohibo

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/Bénin a décidé de pourvoir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la zone Donga, l'Atacora, le Borgou et l'Alibori) en énergie électrique. Mais, avant la mise en œuvre de ce projet, il est important de faire l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet d'autre part.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

MOUSSA Arouna

\* ~~CHERRA~~ Te Sanni Boro: Pour commencer de ses propos, qu'il est vraiment très content de notre arrivée à SEKODOUROU-BAILLA pour la question de l'électricité. Que le seigneur nous bénisse et qu'on commence en haut le projet et on finisse bien également. Que désormais, la population aura chacun son compteur et la localité sera électrifiée. Ceux qui n'arrivaient pas charger leur téléphone pourront maintenant les charger à temps.

\* OROU ALLOU: Par ses propos dit; Pourquoi cela prend t'il le temps pendant des années?

Qu'ils auraient même oublier que les gens se rappellent de ce projet. Comme nous sommes revenus, alors ils comprennent que le projet vit et ils se rappellent de nous. Donc, de venir avec tout la puissance possible pour commencer les travaux.

\* ISSIFOU Senni: Il dit, beaucoup ont leur carrés après la où c'était préciser la limite des poteaux. Après l'implantation des poteaux, ceux là auront leur propre compteurs? dans leurs carrés?

\* BOUBAKARI Karim: Pour lui, Est-ce que tout ceux qui ont leur noms sur la liste peuvent avoir également leurs compteurs?

\* TAIROU Arouna: Quant à lui, ses compteurs seront placé dans leur localités? si oui, de pardonner pour utiliser la main d'œuvre locale.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, ils étaient plus content du fait que le projet vie et que les gens pensent toujours leur faire du bien. La population a rassuré qu'elle mettra tout en œuvre pour que tout les ouvriers soient dans des meilleures conditions de travail au moment prévu. Ils permettent aux gens de travailler aisément et sans problèmes. Elle a rassuré l'équipe consultante qu'elle est prête pour dégagez tout nuance qui pourra d'une manière à une autre cause des obstacle à l'implantation de l'infrastructure dans la localité. Et pour finir, elle formule une doléance : De  
- réaliser les travaux dans les meilleures conditions pour le bonheur de la population  
- réaliser un les travaux dans un bref délais.

1. Secrétaire

~~ISSIFOU~~  
ISSIFOU Karim

3. SOUMANOU Zénabou

ISSIFOU Ousmane

Ont signé :

2. Représentant Jeune

ZAKARI Yaya

4. YACOUBOU Ibrahim

Garba BONI TOU



Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin.

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

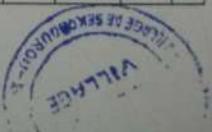
Village : SEKOGA-DU-ROU-BALIA Arrondissement : KOUANDE

Date : 16 oct 2014 Commune : KOUANDE

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	ISSIFOU Kasim	Cultivateur	97352406	<input checked="" type="checkbox"/>
02	IBROUAIM Alidou	Cultivateur	—	<input checked="" type="checkbox"/>
03	DUHROU ALLO	Cultivateur	67265299	<input checked="" type="checkbox"/>
04	ISSIFOU Beubakassi	Cultivateur	91365333	<input checked="" type="checkbox"/>
05	ZAKARI Yaya	Cultivateur	94882355	<input checked="" type="checkbox"/>
06	IMOROU Daouda	Cultivateur	54572132	<input checked="" type="checkbox"/>
07	MOUSSA Arouna	Cultivateur	42847770	<input checked="" type="checkbox"/>
08	IBROUAIM Issa	Cultivateur	—	<input checked="" type="checkbox"/>
09	MOUSSA Isak	Cultivateur	67944024	<input checked="" type="checkbox"/>
10	ISSAKA Haka Sakada	Managère	42577528	<input checked="" type="checkbox"/>
11	TAIROU Anouma	Cultivateur	54574208	<input checked="" type="checkbox"/>
12	OROU Adamou	Cultivateur	—	<input checked="" type="checkbox"/>

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	ISSIFOU Seni	Cultivateur	97234140	16
14	BOUHANDU Zénabou	Ménagère	—	17
15	BID Kasim	Cultivateur	67765055	09
16	BOUBAKARI Kasim	Cultivateur	53178074	00
17	OUHAROU Amina	Ménagère	—	10-8
18	GANI Madima	Ménagère	—	20
19	OROU Assoumou	Ménagère	—	05
20	BONI Salifou	Cultivateur	67803794	09
21	BOUBAKARI Abou	Cultivateur	69520180	00
22	KARIM SAIDOU	Cultivateur	42849576	00
23	SOULE Ibrahlim	Cultivateur	53501866	09
24	YACOUBOU Ibrahlim	Cultivateur	96896890	09
25	GÉNI AZIZOU	Cultivateur	64572031	09
26	BID YaCoubou	Cultivateur	91983965	09
27	YACOUBOU Abidou	Cultivateur	42593693	09
28	ALIMAMDOU	Cultivateur	—	09

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	ISSIFDIA Ousmane	DFA MTM	67596732	
30	GARBA BONI TOU	CV GEKAGOUROU	91671987	
31	N'TOHA KOUAGOU N'nyoukoko	Représentant consulaire	66219358	
32	ISSIFOU Aminatou	Ménagère	/	
33	ZATO Fatouma	Ménagère	/	
34	MAHAM SAHIRA	Ménagère	/	
35	MAMAM FIPAME	Ménagère	/	
36	ZAKARI Kalamateu	Ménagère	/	
37	IBRAHIM Fati	Ménagère	/	
38	IBROUAHIM Salamateu	Ménagère	/	
39	IMOROU Gahadateu	Ménagère	/	
40	IMOROU SARA	Ménagère	/	
41	MOUSSA BAKÉ	Ménagère	/	
42	MOUSSA Fati	Ménagère	/	
43	IMOROU Mira	Ménagère	/	
44	OUHOROU Z. Salamateu	Ménagère	/	





\*\*\*\*\*  
Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*  
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	17 octobre 2024
Début de la séance	:	9h : 08 mn
Fin de la séance	:	10h : 30 mn
Commune	:	Guilmaro
Arrondissement	:	Guilmaro
Village/quartier	:	SOUNDUGOBEROU
Lieu	:	sous le manguier chez le CV
Langue de travail	:	Peul <del>et</del>

Représentants du Consultant : AGBANDU Thierry  
N'TCHA Kouagou N.

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SÉANCE

Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/BENIN a décidé de fournir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Atacora, le Borgou et de l'Alibori) en énergie électrique. Mais, avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) dans des milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociale. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et recueillir les préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir les adhésions au projet d'autre part.

\* Le C.V. MAKIDA Issifou ouvre le débats en  
appréciant et souhaite la bienvenue au représentant  
du Consultant dans notre milieu. La population  
par mes mots vous dit merci pour le déplacement  
et tel que vous êtes arrivé? vous allez également  
repartir en bonne santé. Il demande:

Après l'installation puisque nous voudrions  
que le courant et les compteurs nous <sup>soient</sup> attribués  
s'il ya problème, à qui contacter?

\* La représentante des femmes MAHAMADOU Lamaton  
a entonné la chanson et nous souhaite la  
bienvenue et trouve que maintenant les activités  
ont marché les enfants vont étudier. Que la  
présence de l'équipe les rassure maintenant la  
réalisation du projet d'électrification rurale.  
Qu'elles sont très contentes.

\* Le représentant des jeunes demande si deux  
ou trois personnes peuvent passer et prendre  
un compteur?

Les jeunes par son applaudissent et <sup>vous</sup> vous disent  
infiniment merci. Beaucoup vont <sup>vous</sup> entreprendre  
avec l'arrivée de l'électricité.

\* LIMAM BAHMOIN Ilyassou: Nous vous remercions  
et de tout faire pour que le projet ne se  
limite pas ici comme les autres projet que je  
ne veux pas vous plus pas cité les noms. De tout  
faire pour respecter notre parole.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance, la population demande de réaliser les travaux dans les meilleurs délais car ils sont dans le besoin. Et de revoir le prix des comptes pour nous faciliter de payer chacun son compte. Nous voulons également que vous exploitez la main d'œuvre locale afin que les jeunes de la localité en profite. Ils ont rassuré l'équipe consultant qu'ils sont prêt pour idégager tout nuisance qui pourra faire reculer les activités. L'équipe a rassuré à la localité qu'ils serai auront la lumière.

1. CV SOUNDUGOBEROU Ont signé :

Tssifou MAKIDO  
MAKIDO TSSIFOU



2. Représentante Femmes

#  
MAHAMADOU Lamatou

3. Représentant Jeunes

BAMMOU Yacoubou

4. Conseiller

↳  
Makido Oumarou

LIMAM  
A  
BAMMOU  
Tiaou

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

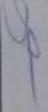
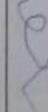
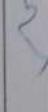
Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : SOUNGOUGBEROU Arrondissement : GUILMARD Commune : GUILMARD

Date : 17 octobre 2014

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	BAHNDIN Yacoubou	Ngom	58228702	
02	MAKISSO Evisidien	CV	67758801	
03	NDUHANNA SOU Amouma	Cultivateur	96025259	VL
04	NDHANANSON Komataou	RATIAI com	42847874	VL
05	DURRAN Ouamaguer	Eleveur	66668743	W
06	BAHNDIN Iyagman	Cult	96790436	K
07	BARA-douRon Barikissou			
08	BONI zénobou	HERAGERE		CM
09	NDUHANNAOU . Idjissou	Cult	45393419	<del>CM</del>
10	NDUHANNAOU . Goudraïma	Cult	55534424	B
11	MAHIDO . NDUHANNAOU	Cult	95858802	F
12	BONI . Adameu	Cult	-	+

No	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
73	DUMARRE. HAWA.	Memagere	-	
74	HERE. Adidatu	Memagere	-	
75	Sabi. Aliza	Memagere	-	
76	Abdou large. djirakou	Memagere	-	
77	oumarou. Aminakou	Memagere	-	
78	Amidou. basiki Dou.	Memagere	-	
79	Amidou. Sakramatou.	Memagere	-	
20	oumarou. HARBA	Memagere	-	
21	oumarou. Brauma	Cult	-	
22	oumarou. Ayoub	Cult	-	
23	oumarou. Abou	Cult	60504222	
24	Bonni. Houssa	Cult	55067577	
25	Bamein. Hounini	Cult	-	
26	Boni. Amidou	Cult	-	
27	MAKID. oumarou	Cult	-	
28	Mou H Amadou. oumarou	Cult	95477977	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	Baifa. Mawai	cult	—	
30	Mou.ou. Amidou	cult	—	
31	BAMOU. Soule	cult	958 766 46	
32	Bouagou. Aissou	Heragere	—	
33	Oummanou. Fafouma	Heragere	—	
34	Amidou. Aminatou	Heragere	—	
35	Oummanou. Aissou	Heragere	—	
36	Soule. Adigadou	Heragere	—	
37	Beke. baki	Heragere	—	
38	Moussa. Zembou	Heragere	—	
39	belic. Samadou	Heragere	—	
40	Issika. Adigadou	Heragere	—	
41	Moussa. Bama	Heragere	—	
42	Moussa. Sakimadou	Heragere	—	
43	Boupakas. Assama	Heragere	—	
44	Sakarin. Halixama	Heragere	—	





## B. QUESTIONS ET DEBATS

minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales bénéficiaires du projet afin et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et d'autre part recueillir leurs préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir leur adhésion au projet.

\* **TETTO** Nicolas :

A l'entame par ses propos, il a précisé qu'il est très joyeux du projet d'électrification de leur localité. Car, cela leur permettra de bénéficier de l'éclairage public dans le village et aidera également les femmes à faire les travaux domestiques dans les meilleures conditions. Pour lui, la mise en œuvre de ce projet permettra aux femmes et aux hommes de développer plusieurs activités commerciales. Et pour finir, la population aura désormais la facilité à charge leur téléphone portable. Il pose une question :

Il demande si sur le compteur, beaucoup peuvent être branchés ou c'est personnel ?

KANDJO

\* **KANTCHO** Olivier : Pour lui, dès que les compteurs seront là comment se fera le paiement ? C'est par tranche ou le montant total ?

\* ~~RYA~~ **ICRO** Yatchoko : Pour moi, je veux connaître le prix du compteur.

\* **TCHOROPA** Kayakou : Quelle veut connaître le mois précis que les travaux vont commencer.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance, la population a rassuré qu'elle mettra tout en œuvre pour que les techniciens et ~~ses~~ ouvriers qui réaliseront les travaux seront dans des bonnes mains au moment des travaux. Elle l'équipe du consultant a également rassuré la population qu'ils vont remettre l'information au niveau supérieur et a proposé la population sur le bref délais des travaux.

1. TCHOROP Kayahou

Ont signé :



2. Conseiller



MATOPON Gbedonain

3. CV SOURDUKOU

~~Stement~~

MATOPON T. Clément  
KANBIO Olivier  
-off

4. Président APE

Mega

TETO Nicolas  
ICRO Yatchoko



Projet d'Electrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 200 localités au nord du Bénin

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : Souroukou Arrondissement : Katopamga Commune : Natitingou

Date : 16 octobre 2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Engagement
01	MATOPPO Bio	Cultivateur	✓	
02	MATOPPO T. Clément	CV Souroukou	67302372	 <u>Clément</u>
05	OUEHOUTA Yalopa	Cultivateur		
06	MATOPPO Boniface	Cultivateur	42591463	
07	MATOPPO Isidore	Cultivateur	63960486	 <u>Isidore</u>
08	TCHOROPA Kayathou	Ménagère	—	
09	SABI Ninkima	Ménagère		
10	TETO Nicolas	R APE	61344328	 <u>Nicolas</u>
11	KANDJO Olivier	Cultivateur	—	 <u>Olivier</u>
12	YATCHOKI Racôme	Cultivateur	55213035	
13	MATOPPO Adissa	Coiffeuse	44477136	
14	MATOPPO Kado	Cultivateur	—	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
15	MATOPPO Baba	Cultivateur	/	
16	KESSO Béré	Ménagère	/	
17	KOMBETO Nadège	Ménagère	/	
18	N'INGHA Kouagou N.	Représentant Cultivateur	66 21 93 58	<u>Signature</u>
19	MATOPPO KASSA	Cultivateur	/	eur
20	KOMBETO Wakaba	Ménagère	/	eur
21	KESSO NINKIHA	Ménagère	/	gn
22	KOUAKOU DOKO	Cultivateur	/	gn
23	KOUAKOU Kouya	Cultivateur	/	gn
24	KANDJO Florence	Ménagère	/	gn
25	NINTOMA MARE	Ménagère	/	#
26	MARE Iratou	Cultivateur	/	+
27	MARE Marcelle	Ménagère	/	ur
28	SABI Sotiré	Cultivateur	/	ur
29	HANTÉ Béré	Cultivateur	/	ur
30	Socoge YOKOSSI	Ménagère	/	m

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
31	TEFA Isabelle	Ménagère	/	
32	BONI Wano	Cultivateur	/	
33	SEKOU Sokodekou	Cultivateur	/	
34	BID Fullbert	Cultivateur	/	
35	BIO Julienne	Ménagère	/	
36	YOKOSI Renâthe	Ménagère	/	
37	KOUAGOU Toma	Ménagère	/	
38	NTEHA Philomène	Ménagère	/	
39	N'POUTE Elvise	Ménagère	/	
40	DABOTIWE Marceline	Ménagère	/	
41	PARTCHA Catherine	Ménagère	/	
42	TGHOROUWÉ Jeanette	Ménagère	/	
43	TGHANDO Salomé	Ménagère	/	
44	KOURA Seraphine	Ménagère	/	
45	WANDABOTI Louise	Ménagère	/	
46	KPAKRE Bienvenu	Cultivateur	/	





Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	18/11/2024
Début de la séance	:	15 <sup>h</sup> - 24 mn
Fin de la séance	:	16 <sup>h</sup> - 05 mn
Commune	:	Nahkingou
Arrondissement	:	Perma
Village/quartier	:	Tepente
Lieu	:	Sous un néré à Tepente où se jouent les séances
Langue de travail	:	Ditammari, Waama et Peul

Représentants du Consultant : AGBANDU Thierry  
N'TCHA Kouagou Niompohibo

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/BENIN a décidé de pourvoir 200 localités du Nord-Bénin dans des départements du (Donga, Atacora, Alibéri et Borgou) en énergie électrique. Mais avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires, d'une part de recueillir les préoccupations pour mieux le éclairer et obtenir les adhésions au projet, d'autre part.

\* A l'entame, le conseiller SAMON Oumarou, remercie les gens pour le déplacement effectué. Qu'il est content et pense un jour avoir de l'électricité dans leur village. Il se pose questions.

- Comment se fera le paiement des compteurs?
- Si plusieurs personnes ou tout le village veut chacun son compteur, ils peuvent les avoir?
- Si oui, quel est le mode de paiement?
- Quel est le prix d'un compteur?

\* Le CV MOUFOMOU N'dimonté en ses termes, soyez bénis, que vos travaux évoluent dans les meilleures conditions. Qu'il est très fier de ce projet qui veut électrifier dans leur village. Cela pourra donner aux enfants le langage d'apprendre. Et aux femmes de faire leur travaux domestiques dans des meilleures conditions. Surtout dans la saison des pluies. Les femmes souffrent énormément.

\* Mr. Kouagou BONI, par ses mots, nous sommes heureux de vous voir venir vers nous pour ce projet d'électrification rurale. Le village va changer. Après l'installation, les projets vont beaucoup marcher dans le village. Alors nous sommes impatient de vivre la réalité.

\* KOUAGOU Vincent: Il dit, Combien de compteurs sont prévus dans leur localité?  
- Quelles sont les conditions qu'il faut remplir avant de rentrer en possession du compteur?

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, la population est contente du projet et rassurée qu'elle mettra tout en œuvre pour que les travaux s'imbriquent au moment opportun. Elle a rassuré l'équipe des Consultants qu'elle est prête pour travailler s'il s'agit de la main d'œuvre. Pour finir, elle demande de réaliser les travaux dans les conditions prévues et aux délais prévus pour le profit de tous.



V. Tépente

MouFomou N'Dimonté

Ont signé :

2. Conseiller

Samon Bumarou

3. Représentant Jeunes

Kouagou ANTOINE

4. Représentante Femmes

Natta jacqueline

Sage

MouFomou N'Kouti Pascal



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLICAINE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

**LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : **TÉRENTE** Arrondissement : **PERMA** Commune : **Natihingou**

Date : **19. Octobre 2024**

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	HOUFOMOU N'Dimontsi	cultivateur	9548 7886	
02	N'TCHA Alexie	cultivateur	62674718	
03	KOUASSOU Boni	cultivateur	''	
04	BENYAT MICHEL	cultivateur	''	
05	KOUAGOU Honoré B.	cultivateur	''	
06	KOUAGOU Chabi	cultivateur	98372426	
07	KOUAGOU Thomas	cultivateur	''	
08	N'TCHA Wando	cultivateur	''	
09	KOUASSOU quatin	cultivateur	57045940	
10	N'TCHA Séraphin	cultivateur	''	
11	SAI' Satine	cultivateur	''	
12	KOUAGOU Vincent	cultivateur	''	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	Kouagou Célestin	cultivateur	11	8
14	Kouagou Biano	cultivateur	62 33 11 12	11
15	M.P.D Jean	cultivateur	91 76 92 81	11
16	Kouagou Antoine	cultivateur	97 35 05 45	8
17	N'TCHA TAWES	cultivateur	98 73 88 92	11
18	Kouagou Daniel	cultivateur	58 64 35 94	11
19	N'kouéi Séraphin	cultivateur	58 78 67 53	11
20	NITCHA paBisie	ménagère	11	11
21	N'Dak pauline	ménagère	11	11
22	N'Dak Rétaline	ménagère	11	11
23	N.P.D BOSSÉ	ménagère	11	11
24	Wétoni HARIÉ	ménagère	11	11
25	KDURGU Flaurida	ménagère	94 74 14 08	11
26	SAHON DUMAROU	cultivateur	95 12 87 36	11
27	Kouagou Ethienne	cultivateur	11	11
28	MATCHI SANI	cultivateur	99 79 94 66	11

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	Natthé Jacqueline	ménagère	11	
30	Hou Fomou N'koué Pascal	culivatawa	95 53 48 69	
31	N'koué Albertine	ménagère	11	
32	N'Dah Eline	ménagère	11	
33	Kouagou pierrette	ménagère	11	
34	Sotilé Samuël	culivatawa	64 02 46 79	
35	N'koué Antoinette	ménagère	11	
36	Kouagou Epiphonie	ménagère	11	
37	N.PD Bienvenue	ménagère culivatawa	60 53 00 04	
38	Tchoropa Pauline	ménagère	66 55 85 58	
39	N.PD Félicien	culivatawa	55 19 03 69	
40	H.PD Esaié	culivatawa	98 34 28 23	
41	N.PD Dornne	culivatawa	55 29 48 97	
42	Natthé David	culivatawa	55 29 35 13	
43	TCHANNO HATHIAS	culivatawa	11	
44	TCHANNO Boris	culivatawa	42 96 18 02	





Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: 08/07/2024
Début de la séance	: 08h - 48
Fin de la séance	: 11h - 55
Commune	: MATERI
Arrondissement	: NODI
Village/quartier	: N'TCHIEGA
Lieu	: Place - Publique
Langue de travail	: BIALI

Représentants du Consultant : AGBANDU Thierry  
BONI Sigou Benjamin

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans l'optique de mettre à disposition l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME a décidé de promouvoir 200 localités du Nord Bénin (dans les départements de la Donga, Atacora, Borgou et Alibori) en énergie électrique. Avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser des impacts négatifs sur les composantes environnementale et sociale. A cet effet, des séances de consultation publiques ont été organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et recueillir les préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir les adhésions au projet d'autre part.

B. QUESTIONS ET DEBATS

SAMBLENI Dieu donné! Je suis content pour cette nouvelle car je suis un fermier et j'ai besoin de la lumière pour agrandir mes activités d'élevages.

La mise en oeuvre permettra de réduire le vote, et renforcer la sécurité.

M'Germe Philomène! Je suis content de voir cette équipe mise en oeuvre ça va nous permettre de réduire beaucoup de problème en libérant les femmes dans les activités domestiques.

SAMBLENI Marceline! J'ai l'ambition de créer un restaurant de qualité, mais je suis bloqué par manque d'énergie électrique.

Nous demandons au gouvernement de nous aider à avoir plus de forages, les magasins de stockage.

De réaliser les ponts qui relient les différents hameaux du village.

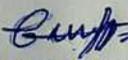
La population se pose la question de savoir si elle a une participation pour la mise en oeuvre de ce projet.

L'équipe de réalisation sera-t-elle sous la charge de la population?

Les pistes du village sont également dans de mauvais état.

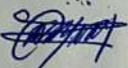
C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Nous accueillons avec joie ce projet et nous nous engageons à contribuer pour la mise en œuvre du projet.  
La population devant la faveur du gouvernement et au autorités de  
Nom :  
de promouvoir le projet de la réalisation effective de l'eau potable.  
La réalisation des puits pour faciliter la circulation des personnes et des biens.

  
Thomas C. KOMBIENI



Out signé :

  
ISSALIA Mathieu  
(Représentant des jeunes)

de  
GNANRIBO Nambiéni  
(Représentante des femmes)  
S  
N'WENI Sambieni  
(Le sage)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des Travaux d'Électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission crite. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : N/Tchiboga Arrondissement : NODI Commune : MATERI

Date : 08/07/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Engagement
01	TCHANATE Karamdi'	Cultivateur	6913916885	<del>Non</del> Karamdi'
02	GNATHI Karamdi'	Ménageur	65-15-09-111	<del>Non</del> Gnathi'
03	TAWETHA Tangaman	Ménageur	-	<del>Non</del> Tawetha'
04	TINTOLOGA Thinty	Eline	68-81-97-93	<del>Non</del> Thinty
04	TONTOLAGA Bonjamini	Eline	640619154	<del>Non</del> Bonjamini
05	TCHANSI Demeri'	Cultivateur	58030866	<del>Non</del> Demeri'
06	N'DUENI Elerido	Cultivateur	65 240933	<del>Non</del> Elerido
07	SANTEKIDIA Karamdi'	Ménageur	58-64-24-216	<del>Non</del> Karamdi'
08	ADANOU Sevana	Ménageur	-	<del>Non</del> Sevana
09	M'BONA Sombenge	Cultivateur	56-85-35 308	<del>Non</del> Sombenge
09	SAHBIENI N'Serman	Cultivateur	96-88-78 108	<del>Non</del> N'Serman
11	N'DUENI Sombéni'	Cultivateur	96 108 64 86	<del>Non</del> Sombéni'

No	Nom et prénom	Profession	Contact	Emargement
101	ISSALHA Namboni	cultivateur	-	
113	SAMBIEVI Sambongou	cultivateur	94-76-2480	
114	KDIBETTO Sambongou	cultivateur	60-40-43-48	CM
115	KDIBETTO Sambongou	cultivateur	66-66-4095	
116	SAMBIEVI N. Adelle	cultivateur	94-59-5295	
117	TAWAGA Pascal	cultivateur	94-31-86-08	
118	ISSALHA Debecker	cultivateur	64-71-0099	
118	KDIBETTO Karoua	cultivateur	84-45-73-09	K.
120	KDIBETTO Kacoukha	cultivateur	98-16-67-93	
121	SAMBIEVI Dieudonné	cultivateur	55-49-85-85	
122	M'BONA Wiko	cultivateur	-	
123	M'BONA P. Albert	cultivateur	65-15-59-24	
126	ISSALHA Pascal	cultivateur	91-39-61-05	
125	M'BONA Touleoudini	cultivateur	65-03-4094	
126	SAMBIEVI Hannelotte	cultivateur	-	
127	DOUTE Touleoudini	cultivateur	60-98-98-24	

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
218	SAMBIENI Alloxine	Ménageur	60-04-14-15	<i>Sambieni</i>
219	IDANI Sankanga	Ménageur	-	-3
220	TCHETE KOLIA Kessombanga	Ménageur	-	+
221	TEKA Odette	Ménageur	-	e
222	TOLUBIENI Honorine	Ménageur	68-63-45-35	<i>Sambieni</i>
223	DABI Emmanuel	collaborateur	84-82-05-75	<i>Sambieni</i>
224	GUARIGB Nambéani	Ménageur	65-88-36-01	<i>Sambieni</i>
225	KASSA Adama	Ménageur	-	-1
226	SAUHURIGUI Hadeline	Ménageur	-	30
227	GUAYINI Nambéani	Ménageur	-	<i>Sambieni</i>
228	YARIGO Baké	Ménageur	98-17-8-39	<i>Sambieni</i>
229	SAMBIENI Donargue	Ménageur	64-44-72-26	<i>Sambieni</i>
230	SAMBIENI Angued	Ménageur	58-63-92-40	<i>Sambieni</i>
231	SAUHURIGUI Alisila	Ménageur	-	<i>Sambieni</i>
232	YBOTA Thomas	collaborateur	68-24-81-51	<i>Sambieni</i>
233	TCHANATE H. Sankanga	collaborateur	65-41-94-16	<i>Sambieni</i>

No	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
44	ISSALMA Nalila	Etudiant	84-76-21-39	<del>84-76-21-39</del>
45	SATBIEN Dierdeno	cultivateur	84-87-80-04	84
46	SATBIEN Bouryamba	cultivateur	85-43-56-98	85
47	IDANI Daniel	cultivateur	87-67-45-28	188
48	NBONA Nambani	cultivateur	84-89-66-14	m
49	YARTERDA Bisera	cultivateur	58-83-40-67	<del>58-83-40-67</del>
50	SATBIEN Daniel	cultivateur	80-37-86-87	<del>80-37-86-87</del>
51	SANNDIGO ALI	cultivateur	-	80
52	IDANI Daniel	cultivateur	64-40-34-85	188
53	NBONA Nalila	cultivateur	86-67-55-27	188
54	NANBONI Samboupa	cultivateur	55-67-36-88	188
55	IDANI Fongoro	cultivateur	59-44-84-65	188
56	SATBIEN Nambani	cultivateur	56-73-70-77	84
57	GUAMMI Nalila	cultivateur	58-46-00-94	<del>58-46-00-94</del>
58	NABA Nambani	Nomadeur	61-00-03-61	84
59	TCHETEKUDA Calliano	Nomadeur	85-91-08-65	<del>85-91-08-65</del>



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: 08/07/2024
Début de la séance	: 13h-15
Fin de la séance	: 15h-07
Commune	: MATERI
Arrondissement	: MATERI
Village/quartier	: BEKANDU
Lieu	: Place Publique
Langue de travail	: Biali

Représentants du Consultant : AGBANOU Thierry  
BONI Sigou Benjamin

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le but de fournir l'énergie électrique à toutes les localités, ABERME/Bénin a décidé de promouvoir 200 localités du nord-Bénin (dans le département de la Haute Volta, Borgou, Donga et l'Alibori) en énergie électrique. Avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une Étude d'impact environnementale et sociale (EIES) et cet effet est dans les milieux de réception du projet, afin de minimiser des impacts négatifs sur les composantes environnementale et sociale. A cet effet, des séances de consultation publique sont organisées dans les localités. Pour les Bénéficiaires du projet, afin de présenter le Projet aux populations bénéficiaires d'une part, et recueillir les préoccupations pour mieux les éclairer, à obtenir les adhésions aux projet d'autre part.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

YARIGO Giamnigo: Nous sommes d'accord  
du projet. Mais est-ce que le projet prendra  
en charge les compteurs pour nous?  
L'énergie participe à améliorer les conditions  
d'études de nos enfants.

SAGHI Kadri: L'éclairage public  
permet de réduire le vol, d'éviter les  
reptiles, ça permet également de recharger  
nos téléphones et d'être informé à temps  
réel.

YARIGO Tchetekora: Le chef village  
est très impressionné par le projet  
et l'énergie est une source de  
vie comme l'eau. La lumière ou  
l'éclairage permet une libre circulation  
dans le village.  
Nous avons toujours attendu cela  
pour le bien-être du village, nous  
sommes vraiment impatient de voir  
ce projet se réaliser.

JSSA Brouhaima: Notre village fait  
partie des villages ruraux, avec la  
lumière avec ça réduit l'insécurité  
dans le village. Cela nous permettra  
d'accroître nos activités d'élevage.  
Nos enfants ont appris des métiers et  
pour faute de manque d'énergie  
électrique ils sont dans la grande  
ville pour exercer leur métier.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Nous attendons la mise en œuvre de ce projet et nous demandons au gouvernement de penser au réaménagement des routes pour permettre la libre circulation des personnes.  
De promouvoir de l'eau potable pour le village.

Yarigo TCHETEKOU



NOUANTI Blaise  
(Représentant des jeunes)

YARIGO Gmarigô  
(Représentant des sages)

YAHGO Pémagui  
(Représentante des femmes)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : **SEKANDOU** Arrondissement : **MATERI** Commune : **MATERI**

Date : **08/07/2024**

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	YARIBO Tchekokou	Cultivateur	95222159	<i>Lu</i>
02	YARIGO Gborigo	Cultivateur	68361836	<i>DE</i>
03	TABALI Sambou	Cultivateur	66099791	<i>a</i>
04	TAWENH Yona	Cultivateur	-	<i>DE</i>
05	NANTEKOUA K. Lagana	Cultivateur	68865227	<i>DE</i>
06	TSSA Tlaakima	Éleveur	63883444	<i>DE</i>
07	YOR Gmangbe	Cultivateur	95318308	<i>DE</i>
08	SAHGUI Kadiri	Cultivateur	64633553	<i>DE</i>
09	SANGIENI Kolassa	Cultivateur	65746087	<i>DE</i>
10	NOUANI Blasé	Cultivateur	95208040	<i>DE</i>
11	KONOGITO Idani	Cultivateur	-	<i>AN</i>
12	YARI GO pimgai	Heragans	97452010	<i>www</i>

No	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	SANBIEN/ Nindol	Managère	68559756	U
14	KOUAN, Amina	Managère	68180354	9
15	NEROUA Kaliane	Managère	/	9
16	IBAN/ Bamsolaha	Managère	68638963	<del>U</del>
17	KONBETTO Abadige	Managère	45184665	<del>U</del>
18	SANBIEN/ poltaga	Managère	/	U
19	YARI GO poltaga	Managère	/	U
20	KOUAN pitcheaga	Managère	/	<del>U</del>
21	KASSA Mandama	Managère	/	U
22	SANBIEN/ Banga	Étude	98301823	<del>U</del>
23	SANBIEN/ Kossa	Managère	63431903	U
24	YARI GO Pomagui	Managère	95-97-95-85	<del>U</del>
25	TAVENNA y. Prosper	Cultivateur	96272207	<del>U</del>
26	YSA Latiagala	Soudeur	58453048	<del>U</del>
27	YMA Wéga	couturière	58564424	<del>U</del>
28	MAURITI Kouamira	Managère		U

No	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
29	KASSA Catherine	Ménagère		
30	ARRI Kowéléto	Cultivateur		
31	ASSOUKANE Falak.	Eleveur	45946415	
38	NANTIKOUA Saba	Ménagère		
33	ARRI Tawema	Cultivateur		
34	SAHAGUI Nankouga	Ménagère	59491223	
35	SAHAGUI Goumou	Eleve		
36	SAMBIBENI Joseph	Eleve		
37	SAMBIBENI Jénôme	Eleve		
38	KOTBETHO Bevananga	Eleve		
39	SAHAGUI Imouou	Eleve		
40	NASANTI Mama	Commerçant	98345657	
41	ARRI D. Kowéléto	Commerçant	95612857	
42	GNARIGO Moï	Cultivateur	55121815	
43	NASANTI Nambiani	Ménagère		
44	SAMBIBENI Marisama	Ménagère		





Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: 08/07/2024
Début de la séance	: 15h - 55
Fin de la séance	: 17h - 48
Commune	: PATERI
Arrondissement	: PATERI
Village/quartier	: TAMPINTI - YEROU
Lieu	: Place - Publique
Langue de travail	: Biali

Représentants du Consultant : AGBANDU Thierry  
BONI Sigou Benjamin

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Sans le but de fournir l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/BENIN a décidé de fournir 200 localités du Nord-Bénin (dans les départements de la Donga, l'Atacora, de l'Alibori et du Borgou) en énergie électrique. Mais avant la mise en œuvre de ce projet, il est important de réaliser une étude d'Impact Environnementale et sociale dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser les impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales. A cet effet, les séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires afin de présenter le projet à la population et mieux les éclairer pour obtenir leurs adhésions au projet.

\* **T. DUBOUDIENI N'wemi** : A l'entame, il a exprimé sa joie pour cette nouvelle et remercie l'équipe consultative pour avoir donné le temps à expliquer clairement le projet. Ce projet apporte la solution à presque tout les problèmes du village. Nous sommes dans une zone rouge. L'éclairage publique permettra à la population de circuler en sécurité. Nos enfant manquent la lumière pour bien étudier afin d'avoir de bon résultat. Nous sommes toujours dans les chambres à partir de 19h à cause de l'obscurité.

**YOUA Hélène** : Pour elle, l'arrivée du courant apporte un confort dans les activités domestiques de faire les femmes. Sans mon atelier de couture je pourrai acheter les machines électrique pour améliorer les conditions de travail. Nous sommes toutes dans la joie et impatient de voir le projet se réaliser dans un bref délai.

\* **KIATI Joseph** : Après avoir montré sa satisfaction du projet d'électrification de leur village, M. KIATI a notifié que la mise en œuvre de ce projet permettra aux élèves et élèves d'étudier dans les meilleures conditions de qui impactera positivement le rendement scolaire. A l'électricité nos enfant n'auront plus à parcourir de longue distance pour faire les photocopies. Les moulins électrique seront à la portée de nos femmes.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme de la séance, la population a rassuré qu'elle mettra tout en œuvre pour que les techniciens et ouvriers soient dans de bonnes conditions lors de la réalisation des travaux. Elle a rassuré l'équipe consultante de son engagement pour le succès ou la réussite de ce projet.

C'est toujours dans la même logique que quelques doléances ont été formulées :

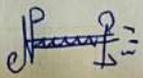
- Mettre à la disposition des populations des compteurs à des prix raisonnables.
- Faire l'extension de l'éclairage public dans les hameaux du village.

  
SAMBIENI Antoine



  
TOUBOYENI N'weni  
(Le sage)

  
NAMBONI N'weni  
(Représentante des femmes)



KIATTI G. Alain  
(Représentant des jeunes)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Cette séance de consultation du public est organisée dans le cadre de la mission citée. Des photos, verbatim, etc. seront pris pour un usage exclusif à la présente étude.

Village : TAPPINI - XEROU Arrondissement : MATERI Commune : MATERI

Date : 08/07/2024

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emplacement
01	KASSA Paul	Cultivateur		Paul
02	Toussaint Frgmçois	Cultivateur	99739744	Paul
03	Sambian Emeck	Cultivateur	65531243	SP
04	Kiahi Alain	Cultivateur	65596957	SP
05	Thamsi B-Barnabe	Instituteur	64690844	Paul
06	Toussaint Nathanael	Cultivateur	-	Paul
07	KASSA Toussaint Agde	Cultivateur	85598132	Paul
08	TAVIEMA M. Augustin	Cultivateur	64486682	Paul
09	Mawanti Pansy	Ménagère	-	Paul
10	Toussaint M'awanti	Cultivateur	-	Paul
11	Toussaint Tdani	Cultivateur	-	Paul
12	YANTEROUA Benganwai	Cultivateur	94812569	Paul

No	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
12	GNANM, Comlan	Cultivateur	94 79 95 38	
13	DAN, T. Pringanga	Manager	61 36 52 85	
14	TOUSSAID, EN, Benoit	Cultivateur	64 04 75 89	
15	NEKOUA Isidor	Cultivateur	-	
16	KIAT, Norbert	Cultivateur	98 74 98 92	
17	NEKOUA Paul	Cultivateur		0
18	KOMBETA Pitini	Manager		
19	YANTIKOUA Dalonga	Manager	65 04 76 48	
20	TOUSSAID, EN, Tardema	Cultivateur	69 56 12 10	
21	KASSA Koumtelega	Manager		
22	NANBON, IN, Brévié	Manager		
23	NANTIKOUA Bertin	Cultivateur		
24	NANTIKOUA Tchateron	Cultivateur		
25	NANTIKOUA Newlonga	Manager		
26	YOA Helène	Manager		
27	YANTIKOUA Tchateron	Cultivateur		

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
28	KASSA Tchotékoua	cultivateur	-	<i>Pa</i>
29	GNAMM, Tindoua.	cultivateur	63 09 04 39	<i>Pa</i>
30	SAMBIEU, Antaie	cultivateur	45 75 27 94	<i>Pa</i>
31	DAR, Catherine	Menagou	-	<i>Pa</i>
32	DAWEMA Nankounga	Menagou	-	<i>Pa</i>
33	KIATTI Joseph	cultivateur	64 82 98 56	<i>Pa</i>
34	NANTIKOUA Nicolas	cultivateur	-	<i>Pa</i>
35	NANTIKOUA Kassa	cultivateur	-	<i>Pa</i>
36	TOUBOUDAGOU Pouta	cultivateur	-	<i>Pa</i>
37	YANTIKOUA Nambani	cultivateur	65 93 76 14	<i>Pa</i>
38	TAWEMA Emargo	cultivateur	-	<i>Pa</i>
39	YANTIKOUA Kiatti	cultivateur	-	<i>Pa</i>
40	YANTIKOUA Tandiéka.	cultivateur	-	<i>Pa</i>
41	DARI Kassa	cultivateur	-	<i>Pa</i>
42	TAWEMA Samuel	cultivateur	-	<i>Pa</i>
43	SAMBIEU, Nalhou	cultivateur	64 59 28 85	<i>Pa</i>





Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 200 localités au nord du Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: 09/07/2024
Début de la séance	: 11h - 35
Fin de la séance	: 13h - 58
Commune	: MATERI
Arrondissement	: MATERI
Village/quartier	: TANTOURI
Lieu	: Place - Publique
Langue de travail	: Biali

Représentants du Consultant : AGBANOU Thierry  
BONI Sigou Benjamin

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le but de fournir de l'énergie électrique à toutes les localités du Bénin, ABERME/BENIN a décidé de pourvoir 200 localités du Nord Bénin dans les départements de (Donga, Atacora, Borgou et Alibori) en énergie électrique. Avant la mise en place de ce projet, il est important de faire une Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) dans les milieux récepteurs du projet afin de minimiser ses impacts négatifs sur les composantes environnementale et sociale. A cet effet, des séances de consultations publiques sont organisées dans les localités bénéficiaires du projet afin de présenter le projet aux populations bénéficiaires d'une part et recueillir les préoccupations pour mieux les éclairer et obtenir les adhésions au projet d'autre part.

B. QUESTIONS ET DEBATS

\* TAWEMA Houaribini (CV): A l'entame, le chef village à exprimer sa reconnaissance au gouvernement pour le choix d'électrification de son village. La mise en œuvre de ce projet réduirait le taux de vol dans le village et l'insécurité. Nous exhortons le gouvernement à vraiment précipiter la réalisation de ce projet pour le bien être de la population surtout avec la situation sécuritaire de Materie c'est un soulagement. Les malfaiteurs profite de l'obscurité pour créer la panique dans le village.

\* KASSA Nardou: Pour elle, c'est une grande joie, c'est vraiment une fierté pour les villageois dans l'ensemble mais pour les femme c'est vraiment une grande nécessité car nous parcourons des kilomètres pour moudre de la farine. Nous voulons de la glace et même la bière mais le courant empêche tout cela. L'arrivée du courant dans le village permettra aux femmes de développer des activités génératrices d'intérêt ce qui nous rend plus autonomes.

\* GNAMMI Dominique: Pour Dominique c'est vraiment une opportunité pour le village de se développer. Pour cela nous demandons aux autorités compétentes de penser à nos voix et pitié du village pour un développement inclusif et inter-village. Merci à l'équipe consultante et au comité qui ont pensé à nous.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En résumé, le chef-village et le commissaire  
 négocient avec joie ce projet et s'engagent  
 à contribuer de façon significative la  
 mise en œuvre du projet.  
 Pour finir, la population a formulé des  
 doléances à l'endroit du gouvernement et des  
 autorités compétentes :

- Réaliser le pont à l'entrée du village pour  
 permettre la circulation des populations.
- Construire une école dans le village pour  
 réduire les distances que parcourent nos enfants  
 chaque jour.
- Réaliser des forages pour donner accès à  
 l'eau potable à toute la population.

*L. Houambini*  
 TAWEMIA Houambini  
 (Représentant des hommes)  
 Ont signé :



GNAMINI Lambert  
 (Représentant des sages)

*S. Sagui*  
 SAGUI N. Antoine  
 (Représentant des jeunes)  
 3  
 KASSA Navorou  
 (Représentante des femmes)

Projet d'identification KASSA PERU

**CAHIER DE CLAUSE  
ENVIRONNEMENTALE  
ET SOCIALE (CCES)**

## **Annexe : Clauses environnementales et sociales à insérer dans les dossiers d'appel d'offres des entreprises en charge des travaux**

Les présentes clauses sont destinées à aider la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socioéconomique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Ces clauses reflètent les Directives Générales de la Banque Africaine de Développement en matière d'Hygiène, Environnement et Sécurité. Elles seront applicables au sous-projet et doivent également être incluses dans le contrat de travaux. Les entreprises en charge des travaux de construction de la ligne devront aussi se conformer avec les dispositions et les principes du HSE guideline de la Banque Africaine de Développement.

### **a. Dispositions préalables pour l'exécution des travaux**

#### **1. Respect des lois et réglementations nationales :**

La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) et ses sous-traitants doivent : respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

#### **2. Permis et autorisations avant les travaux**

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du sous-projet: autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunt), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publiques), de l'inspection du travail, les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, la

Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

### **3. Réunion de démarrage des travaux**

Avant le démarrage des travaux, la Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) et les entreprises en charges des travaux doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du sous-projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

### **4. Préparation et libération du site**

La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) devra informer les populations concernées avant toute activité du sous-projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, les entreprises doit s'assurer que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage.

**Libération des domaines public et privé.** La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

### **5. Programme de gestion environnementale et sociale**

Les entreprises en charge des travaux doivent établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'ouvrage, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier qui comprend : (i) un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement de

la base-vie et les différentes zones du chantier selon les composantes du sous-projet, les implantations prévues et une description des aménagements ; (ii) un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ; (iii) le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ; (iv) un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accidents majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

## **b. Installations de chantier et préparation**

### **7. Normes de localisation**

Les entreprises en charge des travaux doivent construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement, de préférence dans des endroits déjà déboisés ou perturbés lorsque de tels sites existent, ou sur des sites qui seront réutilisés lors d'une phase ultérieure pour d'autres fins. La Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE) doit strictement interdire d'établir une base vie à l'intérieur d'une aire protégée.

### **8. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel**

Les entreprises en charge des travaux doivent afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST/VIH/SIDA ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Les entreprises doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA.

### **9. Emploi de la main d'œuvre locale**

Les entreprises en charge des travaux est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

### **10. Respect des horaires de travail**

Les entreprises en charge des travaux doivent s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'ouvrage. Dans la mesure du possible, (sauf en cas d'exception accordé par le Maître d'ouvrage), les entreprises en charge des travaux doivent éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

### **11. Protection du personnel de chantier**

Les entreprises en charge des travaux doivent mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Les entreprises en charge des travaux doivent veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

### **12. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement**

Les entreprises en charge des travaux doivent désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. Les entreprises en charge des travaux doivent être responsables de fournir un plan hygiène et sécurité comprenant une évaluation des risques au travail pour ses travailleurs.

### **c. Repli de chantier et réaménagement**

### **13. Règles générales**

À toute libération de site, les entreprises en charge des travaux laissent les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Les entreprises en charge des travaux doivent réaliseront tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Après le repli de tout le matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au procès-verbal de réception des travaux. La non remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

### **14. Protection des zones instables**

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, les entreprises en charge des travaux doivent prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

### **15. Aménagement des carrières et sites d'emprunt temporaires**

Les entreprises en charge des travaux doivent réaménager les carrières et les sites d'emprunt selon les options à définir en rapport avec le Maître d'ouvrage et les populations locales : (i) régalage du terrain et restauration du couvert végétal (arbres, arbustes, pelouse ou culture) ; (ii) remplissage (terre, ou pierres) et restauration du couvert végétal ; (iii) aménagement de plans d'eau (bassins, mares) pour les communautés locales ou les animaux ; (iv) zone de loisir ; écotourisme, entre autres.

### **16. Gestion des produits pétroliers et autres contaminants**

Les entreprises en charge des travaux doivent nettoyer l'aire de travail ou de stockage où il y a eu de la manipulation et/ou de l'utilisation de produits pétroliers et autres contaminants.

### **17. Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales**

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales des entreprises en charge des travaux doit être effectué par le Maître d'ouvrage, dont l'équipe doit comprendre un expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

### **18. Notification**

Le Maître d'ouvrage (SBEE) notifie par écrit à l'entreprise en charge des travaux tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'entreprise en charge des travaux doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'ouvrage. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge de Les entreprises en charge des travaux doivent.

### **19. Sanction**

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'ouvrage, peut être un motif de résiliation du contrat. L'entreprise en charge des travaux doivent ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par le Maître d'ouvrage, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

### **20. Réception des travaux**

Le non-respect des présentes clauses expose l'entreprise en charge des travaux au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception. L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

## **d.Clauses Environnementales et Sociales spécifiques**

Le titulaire du marché veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en

mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande de la SBEE ou de son représentant.

A cet effet, le titulaire prend les mesures permettant de maîtriser les éléments susceptibles de porter atteinte à l'environnement, notamment les déchets produits en cours d'exécution du contrat, les émissions de poussières, les fumées, les émanations de produits polluants, le bruit, les impacts sur la faune et sur la flore, la pollution des eaux superficielles et souterraines.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par la SBEE ou son représentant, afin de se conformer aux règles nouvelles donnent lieu à la signature, par les parties au marché, d'un avenant. Le non-respect des obligations environnementales par le titulaire d'un marché de travaux pourra être sanctionné lourdement. La SBEE peut résilier le marché pour faute du titulaire au cas où le titulaire contrevient aux obligations légales ou réglementaires, relatives au travail ou à la protection de l'environnement.

### **21. Mesures de transport et de stockage des matériaux**

Lors de l'exécution des travaux, les entreprises en charge des travaux doivent limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux.

### **22. Mesures pour la circulation des engins de chantier**

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier.

L'entreprise doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations et à la traversée des villages.

### **22. Protection des zones et ouvrages agricoles**

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités socioéconomiques et autres des riverains. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, etc.) devront en particulier être connues afin

d'adapter l'échéancier à ces périodes. Le Concessionnaire doit identifier les endroits où des passages pour les animaux, le bétail et les personnes sont nécessaires. Là encore, l'implication de la population est primordiale.

### **23. Protection des milieux humides, de la faune et de la flore**

Il est interdit à aux entreprises d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides, notamment en évitant le comblement des mares temporaires existantes. En cas de plantations, l'entreprise doit s'adapter à la végétation locale et veiller à ne pas introduire de nouvelles espèces sans l'avis des services forestiers. Pour toutes les aires déboisées sises à l'extérieur de l'emprise et requises par l'entreprise pour les besoins de ses travaux, la terre végétale extraite doit être mise en réserve.

### **24. Protection des sites sacrés et des sites archéologiques**

Les entreprises en charge des travaux doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, les entreprises en charge des travaux doivent suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

### **25. Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement**

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par les entreprises en charge des travaux. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfuis sous les matériaux de terrassement.

## **26. Prévention des feux de brousse**

Les entreprises en charge des travaux sont responsables de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

## **27. Gestion des déchets liquides**

Les bureaux et les logements doivent être pourvus d'installations sanitaires en nombre suffisant (latrines, fosses septiques, lavabos et douches). Les entreprises en charge des travaux doivent respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'ouvrage. Il est interdit aux entreprises en charge des travaux de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage, ou des pollutions des eaux de surface ou souterraines.

## **28. Gestion des déchets solides**

Les entreprises en charge des travaux doivent déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets. Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. Les entreprises en charge des travaux doivent éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. Les entreprises en charge des travaux doivent acheminer les déchets, si possible, vers les lieux d'élimination existants.

## **29. Protection contre la pollution sonore**

L'entreprise en charge des travaux est tenue de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont tirées des Lignes directrice EHS sur le niveau de bruit.

## **30. Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux**

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA.

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur la sécurité et l'hygiène au travail. Il doit veiller à préserver la santé des travailleurs et des populations riveraines,

en prenant des mesures appropriées contre d'autres maladies liées aux travaux et à l'environnement dans lequel ils se déroulent. Il doit: (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

### **31. Journal de chantier**

L'entreprise doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'entreprise doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

### **31. Entretien des engins et équipements de chantiers**

L'entreprise doit respecter les normes d'entretien des engins de chantiers et des véhicules et effectuer le ravitaillement en carburant et lubrifiant dans un lieu désigné à cet effet. Sur le site, une provision de matières absorbantes et d'isolants (coussins, feuilles, boudins et fibre de tourbe, etc.) ainsi que des récipients étanches bien identifiés, destinés à recevoir les résidus pétroliers et les déchets, doivent être présents. Le Concessionnaire doit exécuter, sous surveillance constante, toute manipulation de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants, y compris le transvasement, afin d'éviter le déversement. L'entreprise doit recueillir, traiter ou recycler tous les résidus pétroliers, les huiles usagées et les déchets produits lors des activités d'entretien ou de réparation de la machinerie. Il lui est interdit de les rejeter dans l'environnement ou sur le site du chantier.

L'entreprise doit effectuer les vidanges dans des fûts étanches et conserver les huiles usagées pour les remettre au fournisseur (recyclage) ou aux populations locales pour d'autres usages. Les pièces de rechange usagées doivent être envoyées à la décharge publique.

### **32. Lutte contre les poussières**

L'entreprise en charge des travaux doit choisir l'emplacement des concasseurs et des équipements similaires en fonction du bruit et de la poussière qu'ils produisent. Le port de lunettes et de masques anti-poussières est obligatoire.

### 33. Le Bruit

Parmi les options de réduction que l'on doit envisager, on indiquera les suivantes : Sélection d'équipements dont les niveaux de bruit dégagés sont inférieurs ; installation de dispositifs d'insonorisation appropriés sur l'échappement des moteurs et des composants de compresseurs. Installation d'isolations de vibrations pour équipements mécaniques ; Limitation des heures de fonctionnement pour certains équipements ou certaines applications, en particulier des sources mobiles utilisées dans une agglomération.

### 34. Hygiène et sécurité au travail

L'entreprise en charge des travaux doit introduire des mesures de prévention et de protection conformément à l'ordre de priorité suivant : Élimination des risques par la suppression de l'activité du procédé de travail. Maîtrise du risque à la source par le biais de contrôles techniques ; Minimisation des risques par l'étude de systèmes de travail sans danger et de mesures de contrôle administratives ou institutionnelles ; Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés conjointement avec la formation, l'utilisation et l'entretien des EPI. Les principaux équipements de sécurités à utiliser par les entreprises en charges des travaux sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Casques</b>	Tous travaux présentant le risque de chocs à la tête	Obligatoire sur site
<b>Vêtement de travail</b>	Tous travaux présentant des risques de salissure ou d'agression du corps par contact ou projection.	Obligatoire sur site
<b>Chaussures, bottes</b>	Tous travaux présentant le risque de chute d'objets manutentionnés sur les pieds ou d'écrasement, ou de perforation de la semelle par objets pointus.	Obligatoire sur site
<b>Lunettes, masques</b>	Tous travaux présentant le risque de projection dans les yeux (meulage, manipulation produits acides ou caustiques, ..) ou exposant à des sources lumineuses de forte puissance	Lunettes obligatoire sur site
<b>Masques, cagoules</b>	Tous travaux effectués dans des milieux pollués (poussières, gaz toxiques, ...).	

<b>Tabliers</b>	Tous travaux présentant des risques de projection sur le corps (soudage, manipulation produits dangereux, ...).	
<b>Gants</b>	Tous travaux présentant des risques pour les mains. Nombreux types de gants selon le type d'agression : coupures, écrasement, chaleur, attaque chimique, électrisation, ...	Obligatoire sur site
<b>Chasuble</b>	Tous travaux à proximité de la circulation présentant des risques de collision.	
<b>Harnais et dispositif antichute</b>	Tous travaux exceptionnels non répétitifs ou de courte durée exposant à un risque de chute de hauteur.	
<b>Casques antibruit, bouchons</b>	Tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 85dBA (conduite d'engins, meulage, ...)	Recommandés
<b>Masques respiratoires</b>	Tous travaux exposant à des inhalations de vapeurs ou de poussières (quelques fois invisibles et inodores).	

Le chantier sera interdit au public. L'entreprise principale installera les panneaux et palissades nécessaires et réglementaires. L'accès du personnel pourra être contrôlé à tout moment par les personnes habilitées par le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants ou les autorisés légaux.

Les directions des entreprises s'engageront sur l'honneur que le personnel figurant sur ces listes est en règle vis-à-vis de la loi et des textes réglementaires relatifs à l'emploi des travailleurs. En accord avec le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants, toute personne contrevenante à ces règles se verra refuser l'accès au chantier et s'exposera aux sanctions éventuelles de l'Inspection du travail.

### **3.5. Prévention des incendies**

Des extincteurs adaptés et en nombre suffisant seront mis en place par l'entreprise sur la zone de cantonnement. Chaque entreprise sera équipée des extincteurs nécessaires et adaptés à ses propres travaux, aux risques locaux, compte tenu de l'environnement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

## **Boîte de secours**

Une personne est nommément désignée comme responsable de la boîte de secours

### **36. Contrainte concernant les approvisionnements et le stockage**

Les entreprises prendront chaque fois que nécessaire toutes les dispositions pour que les approvisionnements sur le chantier se fassent dans le respect des règles de sécurité, à savoir :

- Informations des fournisseurs sur les personnes à contacter sur le chantier et les modalités pour accéder au chantier
- Contrôle à l'entrée du chantier et prise en charge du fournisseur à son arrivée.
- Contrôle des stockages de matériel ou de matériaux livrés.

Les stockages de matériels et de matériaux ne pourront se faire qu'à l'intérieur de l'enceinte du chantier. Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et des espaces accordés aux stockages. Les aires de déchargement et de stockage ne sont pas figées et devront être définies par l'entreprise en accord avec la maîtrise d'œuvre et/ou la société béninoise d'énergie électrique.

### **37. Voies ou zones de déplacement ou de circulation horizontales et verticales**

L'accès du chantier : A définir au début des travaux à l'ouverture du chantier. Le chantier étant situé le long des voies publiques, toutes précautions seront prises par l'ensemble des entreprises.

- respect de la signalisation (vitesse, stationnement, etc. ).
- tenir les abords et les voies en état de propreté constante aux abords immédiats du chantier. Il sera procédé, par chaque entreprise ayant provoqué

un salissement de la voie ou des trottoirs, au nombre de nettoyages ou de lavages nécessaires.

- mise en place de signalisation et pré-signalisation par l'entreprise.

Les accès provisoires au chantier pour le personnel des entreprises, devront être soigneusement protégés contre les chutes de matériaux, gravois, etc. et maintenus en bon état. Pour les gabarits et les charges limites, l'entreprise se rapprochera des services techniques de la ville afin de déterminer les contraintes et définir le ou les plans de circulation les mieux adaptés.

Les zones de circulation menant aux phases de la construction devront être maintenues dégagées de tous matériaux et matériels. Les camions de livraison devront, pendant toute la durée de l'Opération, se conformer aux dispositions d'organisation arrêtées.

Les zones de livraison - déchargement seront interdites d'accès au public au moyen d'un dispositif physique. Les Entreprises devront se conformer aux restrictions de circulations diverses, qui pourraient leur être imposées par les autorités compétentes, notamment, voiries interdites, itinéraires imposés, limitation de tonnage ou de gabarit, limitation des bruits. Les Entreprises devront prendre toutes dispositions pour ne pas apporter de nuisances aux chaussées existantes. Pendant toute la durée du chantier, l'entreprise sera tenue d'adapter ses horaires pour éviter, autant que faire se peut, des nuisances sonores vis-à-vis des populations locales.

### **38. Habilitation (Mesures de protection contre les risques électriques)**

L'habilitation est obligatoire pour le personnel travaillant à proximité des lignes électriques en services et lors des travaux de connexions et de mise en service. Cette habilitation qui est délivrée par le chef d'entreprise, doit obtenir l'agrément du Maître d'œuvre et/ou de la Société Béninoise d'Energie Electrique. Chaque entreprise précisera, la liste de son personnel ayant l'habilitation électrique, selon les recommandations de la publication UTE NF C 18-510.

L'habilitation est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Le titre d'habilitation comporte une codification symbolique formée de lettres et de chiffres. La première lettre indique le domaine de tension :

**B** (BT et TBT) **H** (HT).

Le chiffre indique la qualité de la personne :

**0** (non électricien),

**1** (exécutant électricien),

**2** (chargé de travaux électriques).

La deuxième lettre précise la nature des opérations pouvant être réalisées :

**V** (travail au voisinage),

**N** (nettoyage sous tension),

**T** (travail sous tension),

**C** (chargé de consignation),

**R** (chargé d'interventions en BT).

Exemples: B1V : exécutant électricien avec travail au voisinage en BT

BC : chargé de consignation en BT

Toutes les habilitations doivent être précédées d'une **formation aux risques électriques**. L'habilitation doit être révisée en cas de changement de fonction, d'entreprise ou de restriction médicale.

#### Domaines de tension

Domaines de tension		Valeur de la tension $U_n$ en volts	
		en courant alternatif	en courant continu
Très basse tension <u>TBT</u>		$U_n \leq 50v$	$U_n \leq 120v$
Basse tension	BTA	$50v < U_n \leq 500v$	$120v < U_n \leq 750v$
	BTB	$500v < U_n \leq 1\ 000v$	$750v < U_n \leq 1\ 500v$
Haute tension	HTA*	$1\ 000v < U_n \leq 50\ 000v$	$1\ 500v < U_n \leq 75\ 000v$
	HTB	$U_n > 50\ 000v$	$U_n > 75\ 000v$

\* appelée aussi MT dans le texte

# **OUTILS DE COLLECTE**

**Annexe : Outils de collecte des données**

**AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE  
(ABERME)**

**ETUDE DE FAISABILITE DE SOUS-PROJET RELATIF A L'ELECTRIFICATION DE 200  
LOCALITES RURALES DES DEPARTEMENTS DU BORGOU, ALIBORI, ATACORA ET  
DONGA**

**Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**

---

**Questionnaires de collectes des données**

Cette fiche est établie dans le cadre de la collecte des données/informations pour l'EIES du sous-projet d'électrification de 200 localités rurales dans le cadre du Sous-projet d'Electrification Rurale. Elle vise également à dénombrer les biens et personnes affectées le long du corridor de la ligne électrique à construire.

**1- Identification de la localité**

Département	
Commune	
Arrondissement	
Quartier de ville/ Village	:
Coordonnées géographiques	X : Y :

**2. Identification des personnes et biens affectés**

**2.1 Identification de la personne dont le bien est affecté**

Nom de la PAP	
---------------	--



--

## 2.2 Identification des biens affectés

Quel est le type de bien affecté dans le cadre de la construction de la ligne ?

Bien affecté	Oui/ Non	Nombre
Habitation		
Plantation (types d'espèces)		
Forêt classée		
Sites sacrés (divinités, forêts sacrées, mosquée, église, cimetière)		
Terre cultivée (champ)		
Terre non cultivée (parcelle vide,		
Autres ( <b>à préciser</b> )		

### 2.2.1- Identification des habitations et connexes

Quel est le type d'habitation affectée ?

Types d'habitation	Description de l'habitation	Coût du bien
Terre battue +		
Terre battue + tôle		
Brique + tôle		
Bois + paille/tôle		
Cuisine		
Hangar		
Grenier		
Poulailler		
Bergerie, porcherie		

### 2.2.2 Statut et coût du foncier affecté

Statut	Terre lotie	Terre non	Terre ayant titre
Dimension			

Coût			
------	--	--	--

### 2.2.3. Identification des espèces floristiques dans l'emprise

N°	Type d'espèce	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
1	Anacardier			
2	Karité			
3	Baobab			
4	Oranger			
5	Eucalyptus			
6	Teck			
7	Manguier			
8	Bananier			
9	Rônier			
10	Iroko			
11	Néré			
12	Autres (à préciser)			

### 2.2.4- Identification des sites sacrés dans l'emprise

a) Préciser le type de sites sacrés

	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
Divinités			
Forêts sacrées			
Mosquée			

Eglise			
Cimetière			
Autres			

b) Possibilité de déplacement du bien sacré affecté ?

Possibilité	Oui	Non

### 2.2.5- Patrimoine culturel sur le corridor

a) Existe-il un patrimoine culturel dans l'emprise de la ligne ?

Oui	Non

b) Si oui, le(s) quel(s) genre de patrimoine

---

c) Quel est son coût de déplacement et de réinstallation ?

---

2.3.. Existent-ils des artisans dans le village ? Soudeurs | \_\_\_ | ; Couturier | \_\_\_ | ; Vulcanisateur | \_\_\_ | ; Tourneur | \_\_\_ | ; Scierie | \_\_\_ | ; etc.

2.4.. Quel est le mode d'éclairage dans votre ménage :  Groupe électrogène,  Lampe rechargeable,  Panneau Solaire,  Lanterne,  Autres .....

2.5.. Quel est votre principal mode d'approvisionnement en eau ? :  SONEB,  Puits,  Forage,  Pompe manuel,  Eau de surface,  Autres à préciser : .....

2.6.. Existe-t-il des plans/cours d'eau dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

Nature plan d'eau	Nom ou appellation	Usage actuel	Coordonnées
			X :..... Y :..... Z :.....
			X :..... Y :..... Z :.....

2.7.. Existe-t-il des infrastructures socioéconomiques dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

	Nom de l'infrastructure	Village	Activité	Nombre d'usagers	Coordonnées géographique (UTM)
<i>Il s'agit de : Administration, Centre de santé, Ecole, Eglise, Mosquée, Police, AEV, Marché, Atelier, etc.</i>					
01					X : Y : Z :
02					X : Y : Z :
03					X : Y : Z :
04					X : Y : Z :
05					X : Y : Z :
06					X :

					Y : Z :
07					X : Y : Z :
08					X : Y : Z :
09					X : Y : Z :
10					X : Y : Z : Z :

### 3. Usage du courant électrique

- ✓ Selon vous, en quoi le courant électrique pourrait améliorer votre condition de vie ?

### 4. Recommandation pour la phase d'exécution des travaux

<b>Principaux enjeux environnementaux</b>
<b>Principaux sociaux et économiques</b>

<b>Observations particulières</b>

*Date de l'enquête :*

*Durée des entretiens :*

*Nom et prénom de l'enquêteur :*

*Nom et prénom de l'enquêté*

# **TERMES DE RÉFÉRENCE**

sélection et/ou à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

## Section 7. Termes de référence

### I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021), notamment en son PILIER 3 : amélioration des conditions de vie des populations rurales et en son axe stratégique 6 : accès à l'électricité en milieu rural, le Gouvernement de la République du Bénin a adopté, en septembre 2018, un Plan Directeur d'Electrification Rurale qui prévoit l'électrification par raccordement au réseau conventionnel de 1274 localités rurales d'ici 2030 et la densification et/ou l'extension du réseau dans les localités péri-urbaines déjà électrifiées. Pour la concrétisation de cette ambition, l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) s'est engagée dans la recherche de financement pour la réalisation de grands projets d'électrification rurale et péri-urbaine. Dans cette perspective, il est nécessaire de disposer d'études technico-économiques sur les localités concernées d'une part et d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) d'autre part en raison de la nature et de la sensibilité desdits projets et des milieux concernés.

C'est pourquoi, à l'occasion du projet d'électrification de 176 localités rurales et péri-urbaines financé conjointement par la Banque Africaine de Développement et la République du Bénin, l'Agence a initié la réalisation d'une étude d'Avant-Projet Détaillé et d'une étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en vue de l'électrification de 300 localités péri-urbaines par raccordement au réseau conventionnel. La présente étude prend en compte 150 localités des départements du Sud Bénin.

### II- Objectifs généraux des TDRs.

Les présents TDRs visent à identifier des cabinets ou bureaux d'études qualifiés ayant de l'expérience dans la réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) pour l'électrification, en vue de la réalisation des études de faisabilité technico-

économique et sociale pour l'électrification par raccordement au réseau conventionnel de 150 localités péri urbaines y compris la réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale.

### III- Organisation générale de l'Etude

L'étude sera organisée en deux volets :

- ✓ Volet 1 : Etude d'avant-projet détaillé pour l'électrification de 150 localités ;
- ✓ Volet 2 : Etude d'Impact Environnemental et Social pour l'électrification des 150 localités.

Les 150 localités sont réparties en six zones de travaux : Zone 1, Zone 2, Zone 3, Zone 4, Zone 5 et Zone 6. La liste des localités par zone est jointe en annexe.

Pour le volet 1 de l'étude, un seul rapport sera rédigé par le Consultant pour les 150 localités tandis que pour le volet 2 de l'étude, le rapport sera rédigé par zone de travaux. Ainsi, il est attendu du cabinet/bureau d'étude, six (06) rapports pour ce qui concerne le volet 2 de l'étude.

### IV- Volet 1 : Etudes d'avant-projet détaillée pour l'électrification de 150 localités

#### IV.1- Description des prestations du Bureau d'études

Pour cette partie de l'étude, le cabinet/bureau d'étude est chargé de réaliser l'étude technique, économique et sociale en vue de l'électrification de 150 localités péri-urbaines. Au cours de ces études, la conception des ouvrages et installations électriques dans le cadre du projet devra tenir compte des plans d'aménagement et/ou de zonage s'ils existent. Au cas où ces plans n'existent pas encore, les Autorités communales seront fortement impliquées dans la définition des itinéraires des réseaux. Le cas échéant, des engagements fermes écrits seront exigés à ces Autorités pour conserver ces itinéraires lors des opérations ultérieures de zonage.

Un plan de masse assez détaillé devra permettre de représenter les différents axes routiers de la localité et les infrastructures sociocommunitaires qu'elle

**BON A LANCER**

abrite, de même que la position de ces dernières par rapport aux axes routiers de la localité. Par ailleurs, le profil en long des lignes électriques et réseaux électriques devra être produit ainsi que les plans de réseau.

Suite aux données et paramètres recueillis, le Bureau d'Etude pourra décrire et préciser le contenu des travaux et les ouvrages à implanter, depuis les lignes sources d'approvisionnement de la SBEE, jusqu'aux différents départs vers les abonnés potentiels, en passant par les postes H61 dont les nombres et les puissances devront être déterminés et précisés par localité, en fonction de la demande évaluée et projetée sur les 05, 10, et 15 années à venir, afin de permettre au Maître d'Ouvrage et les bailleurs d'avoir un outil d'aide à la décision qui assure le fonctionnement et la qualité du réseau dans le temps.

Ainsi, le Bureau d'Etude devra :

- cartographier toutes les localités concernées à l'aide d'un outil d'information géographique adapté. A cet effet le cabinet proposera une méthodologie détaillée incluant ce volet,
- étudier les sites d'implantation des ouvrages de transport, de transformation et de distribution. Il devra alors dimensionner les ouvrages et les travaux, indiquer les quantités des matériels et d'équipements, ainsi que les coûts des fournitures et des travaux pour l'électrification dans chaque localité concernée.

Pour chaque localité, le projet vise de façon spécifique à :

- Réaliser l'étude économique, financière et sociale pour l'électrification par réseau conventionnel ;
- Réaliser le tracé du réseau par GPS qui prend en compte les infrastructures sociocommunitaires (école, centre de santé, poste de police...);
- Mettre en place un répertoire des normes en vigueur applicables pour chaque type d'équipement ;
- Fournir le plan de masse réelle sur Google Earth ou sur tout autre outils de Géoréférencement ;

- Réaliser les études techniques de construction de lignes électriques HTA, Mixtes (HTA/BT) et BT avec réalisation des plans de réseaux qui tiennent compte du tracé GPS obtenu sur le terrain, conformément aux normes CEI ou NF (NF 11-201 et autres) en vigueur pour chaque type d'ouvrage. Les études devront être faites par un logiciel adapté (CAMELIA, JOVE, Pole 'n'wires ou PLS-CADD) ;
- Tenir compte des plans de zonage s'ils existent, pour la réalisation des plans des réseaux électriques à construire. Au cas où la localité ne disposera pas d'un plan de zonage, impliquer les communes ou autres services habilités, en obtenant leur adhésion par des attestations d'engagement de maintien des voiries existantes choisies pour le tracé desdits réseaux ;
- Se renseigner sur les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE et les intégrer au dimensionnement des ouvrages à construire. Si possible, répertorier pour chaque liaison, le niveau de tension et le nombre de localités déjà desservies par le poste source ;
- Dimensionner les équipements de façon à prendre en compte les demandes à l'horizon de quinze (15) ans. Cela aboutira entre autres, au choix optimal du poste de transformateur, des supports électriques et de la section des câbles ;
- Définir les spécifications techniques des fournitures, matériels et équipements de lignes HTA, Mixte (HTA/BT) et BT en mettant un accent sur la fiabilité des réseaux électriques ;
- Etablir le devis quantitatif et estimatif pour la mise en œuvre du projet, conformément au modèle joint en annexe aux présents termes de référence.

#### IV.2- METHODOLOGIE

Le Cabinet d'études doit exposer dans son offre, les principales méthodes à employer pour collecter, enregistrer, analyser, et rédiger les rapports. La méthodologie devra comporter la description :

- des phases principales des études ;
- de l'organisation des enquêtes et études ;
- des outils de collecte et d'analyse de données qui seront utilisés, tels que les appareils, fiches, logiciels informatiques, etc.

L'exécution de la mission sera faite selon une approche participative ou brainstorming avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes notamment les autorités locales et les bénéficiaires.

Aux vues de la situation sanitaire actuelle, Les cabinets proposeront dans leur méthodologie, les différentes stratégies à mettre en place afin d'éviter la propagation du Covid-19 au sein de la population lors de la réalisation des études.

#### IV.3- Résultat attendu

Le résultat final consiste à produire un document contenant une étude de faisabilité technique, économique, financière et sociale de l'électrification des 150 localités qui s'articulera autour des aspects suivants :

- Le plan de réseaux et de profil en long pour chaque localité ;
- La cartographie et des photos satellites des différentes localités concernées par l'étude. Ces données seront présentées sur un support papier et numérique ;
- Le devis quantitatif et estimatif pour chaque localité ;
- Les spécifications techniques des équipements à utiliser ;
- Une évaluation de la capacité financière des ménages à pouvoir payer des factures d'électricité ;
- Une estimation des abonnés potentiels pour la première année après la réalisation du projet puis à l'horizon de 5, 10 et 15 ans ;
- Les différentes notes techniques de calcul pour chaque localité ;
- Un tableau récapitulatif regroupant les longueurs des lignes MT, Mixte, BT, le nombre de ménage et la puissance des transformateurs à installer pour chaque localité.

#### IV.4- Etendue de la mission

Les travaux, objet du volet 1 de l'étude, seront exécutés en un (01) seul zone.

Les principales actions à entreprendre dans le cadre des prestations du Consultant et sous sa responsabilité au cours de l'étude comprennent cinq (05) phases :

- Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage ;
- Phase II : Etude de faisabilité technique ;
- Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans
- Phase IV : Analyse sociale, économique et financière ;
- Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude

#### **Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage**

Le Consultant présentera un rapport de démarrage de sa mission. L'approbation du rapport de démarrage des études est du ressort d'un comité interne de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au sein de l'ABERME, sous la supervision du Coordonnateur PERU.

**BON A LANCER !**

#### **Phase II : Étude de faisabilité technique**

L'étendue des prestations à fournir par le Bureau d'Etudes au cours de cette phase couvrira entre autres :

- Collecte de données sur l'itinéraire des réseaux HTA ; Mixte et BT via GPS (Cartes et plans de cadastre des localités, avec tracé routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables) ;
- Evaluation de la demande dans les localités concernées en fonction de la population, des infrastructures et équipements collectifs existants (centres administratifs, écoles, centres de formation, centres de santé, forages, ateliers...), en tenant compte de la croissance de la demande en énergie et de la population, sur un horizon de temps établi sur 5, 10, et 15 ans ;

- Dimensionnement des paramètres techniques du réseau HTA en tenant compte dans les études des localités qui seront traversées par ledit réseau HTA, mais non prises en compte par la présente étude ;
- Dimensionnement, conception technique et plans de réseaux. Le dimensionnement des équipements doit prendre en compte non seulement les besoins projetés sur quinze (15) ans, mais aussi les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE ;
- Calculs électriques et mécaniques des lignes. L'objectif des calculs électriques et mécaniques est de confirmer la faisabilité technique de construction des lignes. Le Bureau d'Etudes utilisera pleinement tous les moyens informatiques idoines pour effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques. Les calculs devront permettre de définir les caractéristiques des équipements à installer : la nature et la section des câbles pour chaque ligne d'interconnexion, la capacité des transformateurs à installer, les équipements de protection à mettre en place, les équipements de coupure et de sectionnement éventuel, les taux de pertes engendrés sur les lignes et sur les postes de transformation ;
- Précision pour chaque ligne haute tension catégorie A : La capacité de transit, les chutes de tension maximale, les pertes etc... (le logiciel NERL sera utilisé à cet effet) ;
- Calculs mécaniques aboutissant au dimensionnement mécanique des supports, des armements et des fondations. (Les logiciels CAMELIA et ou PLS seront utilisés à cet effet)
- Proposition des adaptations techniques nécessaires à faire au départ des lignes ou postes sources et à l'arrivée de chaque ligne HTA (y compris les travaux de génie civil éventuellement nécessaires).
- Etude préalable du réseau de distribution BT s'il en existait dans ces localités et proposition des solutions pour son extension et ou le renforcement de son poste de transformation.
- Établissement des devis quantitatifs et estimatifs ;
- Elaboration des spécifications techniques des équipements à partir des dimensionnements et calculs ;

### **Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans :**

Le Bureau d'Etudes préparera un géoréférencement (i) de l'ensemble des localités concernées par le projet (ii) de l'ensemble des lignes et postes à réaliser dans le cadre de cette étude. Suite à la phase de collecte des données, le Bureau d'Etudes dressera un état des lieux pour procéder à la mise en place d'un système de géoréférencement des futures infrastructures de distribution électrique. Le Consultant mettra ainsi en place une base de données fiable et actualisable avec les paramètres relatifs aux localités concernées d'une part et les infrastructures électriques retenues à l'issue des analyses détaillées, en particulier lors des études d'autre part. La base de données géo référencées (y compris les principales caractéristiques physiques des lignes et postes) sera mise en relation avec les fichiers des fonds de cartes pour être spatialisés en vue de l'élaboration des cartes et des plans des réseaux électriques permettant de visualiser la distribution spatiale des infrastructures électriques. Les fichiers thématiques ainsi élaborés permettront de mettre à jour et de rédiger les cartes et plans des réseaux. Les fichiers numériques seront organisés en différentes couches vectorielles thématiques.

Au cours de l'étude, les données de plans permettront également de visualiser les contraintes géographiques à travers la localisation et la caractérisation des points particuliers. En rappel, les sources de données seront notamment les suivantes que celles citées plus haut : cartes et plans de cadastre des localités, avec tracée des bâtis, routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables ;

- Vues satellites (i) disponibles sur Google Earth, lorsque la résolution des images disponibles pour la zone du projet est de bonne qualité (ii) ou autres ;
- Relevés terrains effectués au GPS

### **Phase IV : Analyse sociale, économique et financière**

L'objectif de ce volet de l'étude est de déterminer l'impact social du projet et sa viabilité financière et économique assortie des justificatifs pertinents pour sa réalisation.

En ce qui concerne l'étude sociale, le Consultant présentera sur la base d'enquête les conditions de vie des populations, estimera les sources et niveaux de revenus et de dépenses des ménages et déterminera la disposition à payer des populations ainsi que le nombre de ménages potentiels qui pourraient s'abonner dans la première année de réalisation du projet puis à l'horizon de cinq (05) ans, dix (10) ans voir quinze (15) ans afin d'évaluer le nombre de branchement promotionnel à prévoir par l'ABERME.

Quant au volet économique et financière, le Consultant doit déterminer les niveaux d'investissement nécessaire pour la réalisation du projet en tenant compte des coûts moyens des équipements sur le marché international, le transport et leur installation sur les sites. Il doit ensuite présenter en détail les données de bases de référence sur les activités économiques (nature, nombre d'acteurs, types d'emplois etc.), exercées dans chaque localité et identifier les activités génératrices de revenus qui pourraient se développer avec l'apport de l'énergie électrique. Pour finir, il calculera les indices comme la valeur actuelle nette économique (VANE), le taux de rentabilité économique (TRE) du projet et expliquera en détail les résultats.

#### **Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude**

Le Consultant devra présenter les rapports provisoires et définitifs des études de faisabilité technique, économique, financière et sociale lors d'une séance de travail à l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) par les parties prenantes.

#### **IV.5- Obligations du consultant**

Le bureau d'étude sera responsable de la réalisation des prestations décrites dans les présents TDR. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne

exécution et dans les délais impartis, du travail qui lui sera confié. Il devra s'engager, entre autres, à :

- Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationalement reconnues ;
- Respecter les coutumes du Bénin ;
- Vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- Réaliser ses prestations avec diligence et en conformité avec le calendrier d'exécution proposé et accepté ; il devra, dans les limites du possible, soumettre les rapports sans délai dans un format acceptable et approuvé ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant et après l'exécution de sa prestation et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui auront été remis ;
- Utiliser pleinement tous les moyens informatiques idoines et modernes afin d'effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques et les postes de distribution ;
- Souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, ses employés, les véhicules, sans recours contre des tiers ;
- Supporter les frais d'acquisition des documents et autres services spécifiques nécessaires à l'exécution de l'étude ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant l'exécution de l'étude et remettre à la fin de l'étude les documents qui lui auront été remis ;

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation de ses prestations. Il fournira à temps les spécialités, les structures de soutien et la logistique indispensable en quantité et en qualité pour la bonne exécution de sa mission.

#### **Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**

Les travaux de construction de réseaux en vue de l'électrifications des 150 localités, objet de l'étude d'APD, bien que bénéfiques du point de vue socioéconomique, pourraient présenter, lors de leur mise en œuvre des enjeux

environnementaux qu'il importe d'identifier aux fins de les maîtriser pour garantir la maximisation des avantages desdits projets et la préservation de l'équilibre écologique des milieux récepteurs.

Ainsi, conformément aux recommandations du guide général de réalisation des EIES, les travaux d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de 150 localités péri-urbaines du Bénin méritent d'être soumis à une Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) en raison de leur nature et de la sensibilité des milieux qui les accueillent.

Les principaux enjeux environnementaux liés à la réalisation de ces travaux sont, entre autres :

- la perte de biodiversité (destruction de la flore et régression de l'habitat de la faune) ;
- la pollution des sols, la pollution de l'air en phase travaux ;
- la destruction de la structure du sol liée aux fouilles dans les zones d'emprunts de matériaux ;
- la préservation de l'esthétique paysager ;
- l'occupation du sol ;
- les superficies déboisées ;
- etc.

**BON A LANCER**

En ce qui concerne les enjeux sociaux, on note :

- les risques d'accidents liés à la circulation des engins en phases préparatoire et travaux ;
- les risques de contamination des maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA) et des maladies hydriques ;
- les risques liés à la santé publique et la sécurité publique ;
- la valeur marchande du foncier ;
- le déplacement économique ;
- les activités agricoles.
- Etc.

Au regard de ces enjeux, il convient de soumettre cette activité à une EIES conformément aux dispositions de la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant Loi-

cadre sur l'environnement en République du Bénin. Ainsi, en référence au décret n°2017-332 du 6 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, le Cabinet devra :

- ✓ Définir la nature des EIES à réaliser par zone ;
- ✓ Faire un inventaire exhaustif des biens à valeur économique susceptibles d'être affectés par le projet ;
- ✓ Elaborer une EIES assortie de Plan d'Action de Réinstallation pour les zones de travaux qui affectent au moins 100 personnes.

### V.1- ETENDUE DES TRAVAUX

Les principaux travaux à exécuter lors de la mise en œuvre du projet se présentent comme suit :

#### V.1.1- Phase préparatoire

Les travaux à réaliser lors de la phase préparatoire portent essentiellement sur :

- recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- installation des chantiers ;
- amenée des engins sur les chantiers ;
- piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- abattage éventuel des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

#### V.1.2-Phase de construction

Les travaux à réaliser lors de la phase de construction portent essentiellement sur :

- transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;

- exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- implantation des poteaux ;
- montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- repli du matériel et nettoyage des chantiers.

#### V.1.3-Phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- La mise en service des installations électriques ;
- Les travaux de raccordement des abonnés ;
- l'entretien et la maintenance des installations.

**BON A LANCER**

## V.2- OBJECTIFS DE L'EIES

### V.2.1- Objectif général

L'objectif général de cette mission d'étude d'impact est d'évaluer les impacts potentiels sur l'environnement des travaux à réaliser pour l'électrification par raccordement de 150 localités péri-urbaines du Bénin afin de permettre une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre du projet et garantir sa durabilité.

### V.2.2- Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agira de :

- analyser l'état actuel du milieu récepteur du sous-projet ;
- décrire les caractéristiques géographiques, biophysiques et socio-économiques du sous-projet avec un accent sur les différentes activités ;
- analyser le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet ;
- établir les plans de masse, la cartographie reflétant l'itinéraire des lignes pouvant étayer davantage leur parcours, l'évaluation des impacts sur l'environnement et les impacts cumulatifs ;
- déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet dans les zones d'accueil ciblées ;
- identifier les impacts négatifs et positifs susceptibles d'être engendrés par les différentes activités du sous-projet ;
- analyser ces impacts et évaluer leur importance ;
- analyser les risques relatifs aux opérations de raccordement et de distribution des lignes électriques ;
- organiser au besoin la consultation publique assortie des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- proposer des mesures pertinentes d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs et des mesures de maximisation des impacts positifs ;
- préparer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) en faisant ressortir les spécificités par tracé de lignes de raccordement y compris un programme de surveillance, de suivi environnemental par ligne assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées ;
- élaborer un plan d'actions de réinstallation (PAR) en cas de déplacement de plus de 100 personnes lors de la construction des lignes électriques ;
- produire le rapport de mission et aider le Promoteur à le défendre.